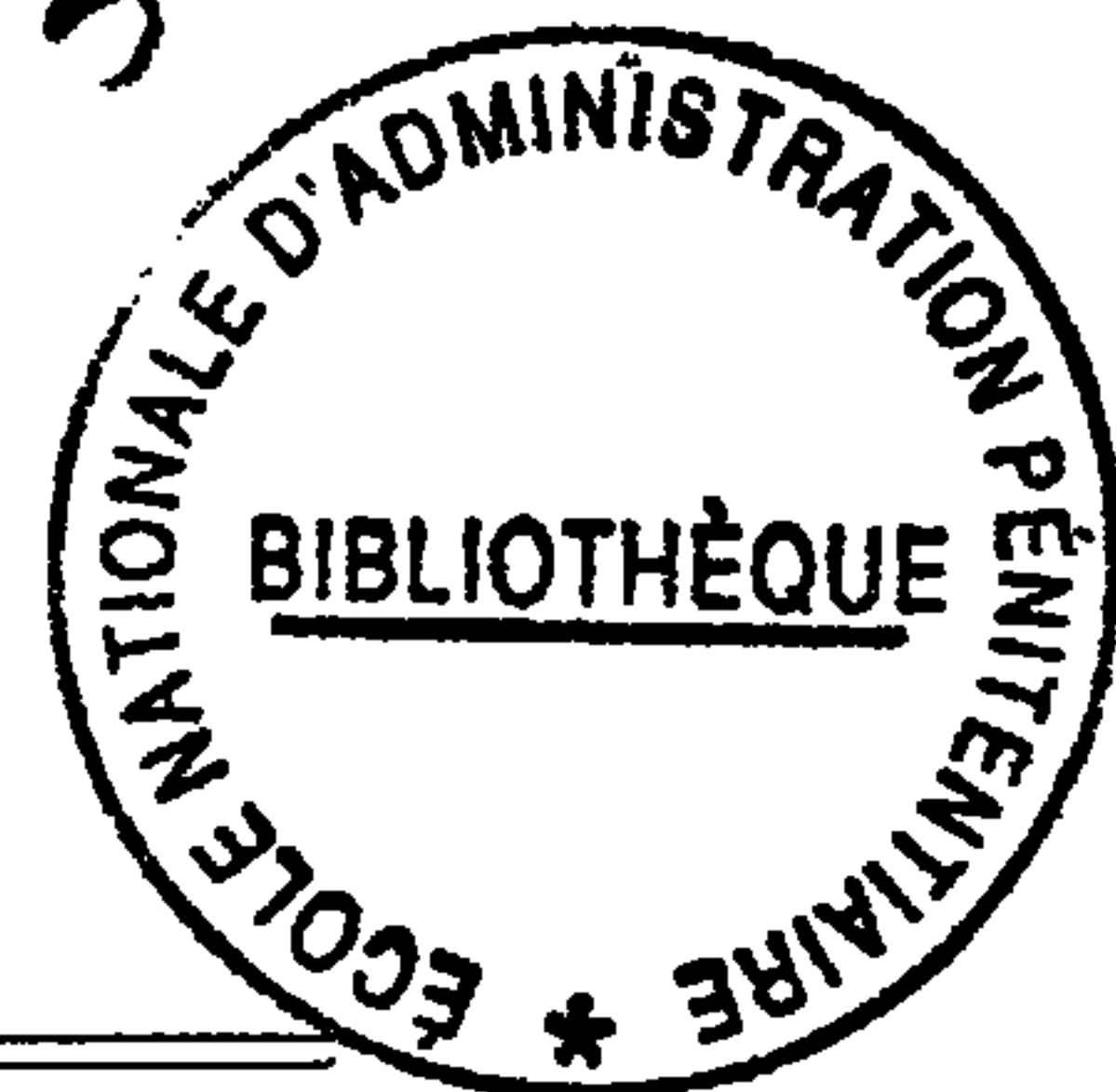


15517



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1905

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. GRIMANELLI,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

—
1907

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1905

(54^e Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1905.

Ce travail comprend cinq parties, comme les années précédentes :

- 1^o Transfèvements par voitures cellulaires ;
- 2^o Maisons centrales et pénitenciers agricoles ;
- 3^o Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4^o Prisons de courtes peines ;
- 5^o Dépôt des condamnés aux travaux forcés (St-Martin-de-Ré).

Un rapport sur chacune de ces parties en fait ressortir les principaux résultats.

A la fin du volume, sont reproduits les décrets, arrêtés, circulaires, instructions ou documents adressés pendant l'année aux fonctionnaires et agents de l'Administration pénitentiaire.

Les tableaux comparatifs suivants permettent d'apprécier, d'une manière générale, les différences survenues entre les années 1904 et 1905, sous le rapport de la population détenue au 31 décembre 1905, et de la population moyenne.

	EFFECTIF au 31 décembre 1905.		EFFECTIF au 31 décembre 1904.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.401	539	5.236	546
Courtes peines.....	13.502	1.902	13.692	1.954
Jeunes détenus.....	2.521	475	2.653	471
Chambres de sûreté.....	42	12	39	11
Dépôt de forçats et relégués...	81	»	66	»
TOTAUX.....	21.547	2.928	21.686	2.982
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	24.475		24.668	

	POPULATION MOYENNE en 1905.		POPULATION MOYENNE en 1904.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.335	546	5.404	580
Courtes peines.....	13.038	2.093	12.486	2.102
Jeunes détenus.....	2.563	476	2.753	474
Chambres de sûreté.....	170	13	196	15
Dépôt de forçats et relégués.	218	»	176	»
TOTAUX.....	21.324	3.128	21.015	3.171
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	24.452		24.186	

Le total des journées de détention, pour l'ensemble des prisons, s'est élevé à 8.919.646, contre 8.834.306 en 1904.

En voici le détail :

	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	1.947.160	199.406
Courtes peines.....	4.758.924	763.972
Jeunes détenus.....	935.091	168.716
Chambres de sûreté.....	62.158	4.625
Dépôt de forçats et relégués.....	79.594	»
TOTAUX.....	7.782.927	1.136.719
TOTAL ÉGAL.....	8.919.646	

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

P. GRIMANELLI.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les opérations du transfèrement par les voitures cellulaires des individus détenus dans les divers établissements pénitentiaires sont consignées aux tableaux I et I bis. Ces tableaux accusent les chiffres suivants :

	1905		1904
Hommes et jeunes garçons transférés.....	12.845	contre	12.602
Femmes et jeunes filles.....	852	—	890
	13.697		13.492
ENSEMBLE.....	13.697	contre	13.492

L'exposé ci-dessous donne les destinations de ces individus.

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Condamnés transférés à leur destination légale.</i>		
Condamnés aux travaux forcés (hommes) transférés au port d'embarquement.....	602	»
Relégués conduits aux ports d'embarquement.....	291	»
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.575	486
	7.468	486
<i>Condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine...</i>		
	»	»
<i>Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....</i>		
	583	16
<i>Étrangers expulsés reconduits aux frontières.....</i>		
	3.656	241
<i>A reporter.....</i>	11.707	743

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES	
Reports.....	11.707	743	
<i>Détenus transférés d'une prison départementale.</i>			
Dans une autre prison départementale { pour y subir leur peine au régime cellulaire. pour d'autres motifs..	207	31	
Pour être réintégrés dans une maison centrale.....	83	24	
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés (et vice versa).....	79	1	
	369	56	
<i>Détenus transférés d'une maison centrale ou d'un pénitencier agricole.</i>			
Dans une autre maison centrale.....	114	3	
Dans un hospice ou un asile d'aliénés	14	»	
Dans une prison départementale { pour y subir leur peine au régime cellulaire. pour d'autres motifs..	52	»	
	112	3	
	292	6	
Transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Guerre, des Colonies.....	334	39	
<i>Jeunes détenus transférés.</i>			
Du lieu de leur jugement à leur destination légale (art. 67 et 69).....	18	»	
D'un établissement d'éducation correctionnelle {	110	4	
			Dans un autre.....
			Dans un établissement de longue ou de courte peine pour divers motifs (et vice versa)....
	15	4	
Évadés des voitures cellulaires.....	»	»	
TOTAUX.....	12.845	852	
TOTAL GÉNÉRAL.....	13.697		

De ces chiffres, il ressort que des individus transférés:

7.954 étaient des condamnés conduits soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies (femmes) ou pour le dépôt de Saint-Martin-de-Ré (hommes).

599 de ces individus étaient des condamnés libérés qui avaient obtenu d'être conduits par les voitures cellulaires, soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.

3.897 de nationalité étrangère ont été expulsés du territoire français et conduits aux frontières.

723 avaient dû, en cours de peine, être transférés d'un établissement dans un autre pour diverses raisons. 290 d'entre eux ont aussi changé d'établissement en exécution d'autorisations de subir leur peine au régime de l'isolement.

373 avaient été transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine et des Colonies.

151 n'étaient point à proprement parler des condamnés, mais des jeunes détenus transférés par les soins du service des transfèrements cellulaires.

En 1905, les voitures destinées au service des transfèrements ont accompli 138 voyages et parcouru 730.684 kilomètres en 9.130 journées de route. En 1904, ces chiffres étaient respectivement de 149 — 750.863 — 9.130.

(Tableau II.)

Les étrangers au nombre de 3.897 qui, au cours de l'année, ont été conduits aux frontières, appartenaient, pour la plupart, aux nationalités suivantes :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Italie.....	1.294	76	1.370
Espagne.....	836	37	873
Belgique.....	686	64	747
Allemagne.....	413	30	443
Suisse.....	169	19	188
Autriche-Hongrie.....	57	4	61
Amérique du Sud.....	49	3	52
Russie.....	47	3	50
Hollande et Grand-Duché de Luxembourg.....	36	8	44
Angleterre.....	31	»	31

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Établissements.

Durant l'année 1905, les établissements de la Métropole destinés à l'exécution des longues peines étaient :

1° Pour les hommes :

9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — et Thouars (Deux-Sèvres).

2 pénitenciers agricoles situés en Corse :

Castelluccio et Chiavari.

2° Pour les femmes :

2 maisons centrales de force et de correction, savoir :
Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Soit au total 13 établissements de longues peines.

Renseignements statistiques.

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population.

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

- II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines ;
- III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations ;
- IV. — Départements où les condamnés ont été jugés ;
- V. — Nationalité des condamnés étrangers ;
- VI. — Age des condamnés et durée de la captivité ;
- VII. — État civil ;
- VIII. — Religions ;
- IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération ;
- X. — Antécédents judiciaires ;
- XI. — Parts attribuées sur le produit du travail ;
- XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération ;
- XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

- XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement ;
- XIV. — Faveurs, commutations, grâces ;
- XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire, savoir :

- XVI. — Mouvement de l'infirmerie ;
- XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies ;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause ;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides.

Tableaux XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements ;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées ;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs ;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule ;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année ;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération ;

Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Les renseignements numériques fournis par le tableau I permettent d'établir, comme suit, le mouvement de la population, pour l'année 1905, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes:

	1905	1904
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	5.236	5.565
Entrées pendant l'année.....	2.999	2.884
ENSEMBLE.....	8.235	8.449
Sorties pendant l'année.....	2.834	3.213
EFFECTIF au 31 décembre 1904.....	5.401	5.236

La population incarcérée au cours de l'année fut de 8.235 individus, chiffre en diminution de 214 unités sur celui de l'année précédente.

Contrairement à l'année précédente, la population de fin d'année est supérieure à celle du début. C'est qu'en effet les entrées ont excédé les sorties de 165 unités.

En 1905, le nombre des journées de détention a atteint le chiffre de 1.947.160, ce qui donne une population journalière de 5.335 individus. L'année précédente, cette population était de 5.404.

La plupart des entrées, 92,83 p. 100, provenaient d'individus venant du lieu de leur condamnation.

Les libérations par expiration de la peine, grâce ou libération conditionnelle, se comptaient à raison de 76,18 p. 100 du total des sorties.

Les détenus présents en fin d'année, se répartissaient ainsi entre les diverses catégories pénales:

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1905	1904
Travaux forcés.....	2	0,04	0,04
Détention.....	36	0,67	1,07
Réclusion.....	1.740	32,22	33,92
Emprisonnement.....	3.623	67,08	64,97
TOTAUX.....	5.401	100,00	100,00

Femmes.

Le tableau I accuse les renseignements suivants:

	1905	1904
Population restant au 31 décembre de l'année précédente.....	546	610
Entrées pendant l'année.....	222	208
ENSEMBLE.....	768	818
Sorties pendant l'année.....	229	272
EFFECTIF au 31 décembre.....	539	546

La population incarcérée en 1905 a été inférieure de 50 unités à celle de 1904.

Au point de vue du mouvement ascendant, la population incarcérée se décompose comme suit:

	1905	1904
	0/0	0/0
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	546, soit 71,09	contre 74,57
Entrées pendant l'année.....	222 — 28,91	— 25,43

Et au point de vue du mouvement descendant:

	1905	1904
	0/0	0/0
Sorties pendant l'année.....	229, soit 29,82	contre 33,25
Effectif au 31 décembre.....	539 — 70,18	— 66,75

On relève entre les entrées et les sorties une différence de 0,91 p. 100, en faveur de celles-ci. D'où une diminution de 7 unités dans la population de fin d'année.

La population moyenne journalière, déterminée d'après le nombre des journées de détention (199.405), a atteint le chiffre de 546, en diminution de 34 unités sur celle de l'année précédente.

La presque totalité des détenues entrées au cours de l'année, 214, soit 96,40 p. 100, des entrées venaient du lieu de leur condamnation.

198, soit 86,46 p. 100, des sorties ont consisté en libérations par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle.

Les détenues présentes au 31 décembre 1905 se répartissent comme suit entre les catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1905	1904
Travaux forcés	182	33,77	35,35
Réclusion.....	100	18,55	17,58
Emprisonnement.....	257	47,68	47,07
TOTAUX.....	539	100,00	100,00

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés renferme une proportion assez élevée, 33,77 p. 100, des détenues. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1905

(Tableaux II à XII, et XXXIII.)

JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS. (Tableau II.)

Hommes.

I. — Juridictions.

Les détenus présents au 31 décembre 1905 dans les établissements de longues peines affectés aux hommes avaient été condamnés dans les proportions suivantes, par les diverses juridictions :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1905	1904
Cours d'assises.....	3.135	58,04	57,47
Tribunaux correctionnels	2.114	39,14	38,90
— militaires.....	152	2,81	3,63
TOTAUX.....	5.401	100,00	100,00

II. — Pénalités.

La répartition de ces condamnés entre les diverses catégories pénales est donnée par le tableau I.

Du tableau II, il ressort que 31 détentionnaires, soit 86,11 p. 100 subissaient des peines de plus de 15 à 20 ans ; en 1905, cette proportion atteignait 71,43 p. 100.

Le plus grand nombre de réclusionnaires, 835, soit 47,98 p. 100, subissaient une peine de cinq ans ; et la presque totalité, 1.718, soit 98,73 p. 100, une peine de 5 à 10 ans. En 1904, ces proportions étaient de 47,80 et 98,70 p. 100.

Une faible proportion des condamnés à l'emprisonnement, 7,86 p. 100, subissaient une peine d'un an et un jour ; l'année précédente cette proportion atteignait 7,61 p. 100. La plupart des condamnés de cette catégorie pénale, 3.583, soit 98,90 p. 100, purgeaient des peines n'excédant pas 5 ans ; en 1904 cette proportion était de 98,56 p. 100.

N. B. — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les catégories pénales, nous n'insisterons pas sur les deux cas de travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne prêtent à aucune comparaison utile.*

Femmes.

I. — Juridictions.

Les 539 condamnées présentes au 31 décembre 1905 dans les maisons centrales de femmes avaient été jugées, savoir :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1905	1904
Par les cours d'assises.....	406	75,82	75,82
— tribunaux correctionnels.....	133	24,18	24,18
TOTAUX.....	539	100,00	100,00

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes. C'est que beaucoup de ceux-ci ont été transportés dans les pénitenciers de Cayenne ou de Nouméa.

II. — Pénalités.

L'étude du tableau I donne la répartition de ces condamnées entre les diverses catégories pénales.

Le plus grand nombre des condamnées aux travaux forcés 61, soit 33,52 p. 100, purgeaient une peine de plus de 15 à 20 ans ; en 1904, cette proportion était de 36,75 p. 100.

De même que pour les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 60, soit 60 p. 100 contre 54,17 p. 100 en 1904, subissaient une peine de 5 ans ; et la presque totalité, à 6 unités près, une peine de 5 à 10 ans.

De même qu'en 1904 5,45 p. 100, des condamnées à l'emprisonnement étaient frappées d'une peine d'un an et un jour. Comme l'année précédente, la totalité, à une unité près, de cette catégorie pénale subissait des peines de 5 ans au plus. Chez les hommes, ces proportions étaient de 7,86 et 98,90 p. 100.

N. B. — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférents respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS
QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS**

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Les condamnations prononcées contre les 5.401 individus détenus au 31 décembre 1905 ont été motivées par 52 genres d'infractions qualifiées crimes ou délits.

12 de ces infractions ont été perpétrées par plus de 54 individus, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 des condamnés.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 1.509 détenus.
Vol qualifié.....	— 1.275 —
Coups et blessures.....	— 434 —
Attentat à la pudeur.....	— 430 —
Meurtre non connexe à un autre crime ou délit	— 318 —
Escroquerie.....	— 313 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 193 —
Abus de confiance.....	— 157 —
Incendie.....	— 118 —
Vagabondage.....	— 92 —
Viol.....	— 87 —
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion, refus d'obéissance militaire...	— 76 —

On continue à remarquer l'énorme prédominance du vol qui, sous ses deux formes, simple et qualifié, fournit à lui seul 2.784 détenus, soit 51,55 p. 100 de la population pénitentiaire, au 31 décembre, contre 52,41 en 1903.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (15), empoisonnement (1), meurtre connexe à un autre crime ou délit (12), parricide (7), meurtre (318), homicide par imprudence (5) ;

Ont été commis par 358 individus, soit 6,62 p. 100, contre 6,51 p. 100 en 1904.

Femmes.

24 infractions diverses ont motivé les condamnations des 539 détenues présentes au 31 décembre 1905 dans les maisons centrales de femmes.

16 de ces infractions qualifiées crimes ou délits ont été commises par au moins 5 condamnées, c'est-à-dire par 1 p. 100 de l'effectif total.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 112 détenues.
Vol qualifié.....	— 88 —
Meurtre non connexe à un autre crime ou délit	— 71 —
Assassinat.....	— 66 —
Coups et blessures.....	— 37 —
Empoisonnement.....	— 27 —
Infanticide.....	— 23 —
Escroquerie.....	— 21 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 17 —
Incendie.....	— 16 —
Avortement.....	— 12 —
Excitation à la débauche.....	— 9 —
Attentat à la pudeur (Complicité d').....	— 9 —
Abus de confiance.....	— 5 —
Faux en écriture privée.....	— 5 —
Privations de soins à enfants.....	— 5 —

Le vol, sous ses deux formes (simple et qualifié) a motivé 200 condamnations, soit 37,11 p. 100 contre 33,15 p. 100 en 1904. Chez les hommes, cette proportion est de 51,55 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (66), empoisonnement (27), parricide (2), meurtre (71), homicide par imprudence (1) ;

Ont été commis par 167 condamnées, soit 30,98 p. 100, contre 33,33 en 1904.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices) :

Infanticide (Complicité d') (4), avortement (12), infanticide (23), suppression d'enfants (3), privations de soins à enfants (3) ;

Ont motivé 45 condamnations, soit 8,35 p. 100, contre 8,79 p. 100 l'année précédente.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

Les détenus présents au 31 décembre 1905 provenaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROPORTIONS P. 0/0	
				1905	1904
De la France.....	5.214	537	5.751	96,82	94,92
— l'Algérie.....	119	1	120	2,02	3,60
— la Tunisie.....	32	»	32	0,54	0,78
Des colonies et protectorats...	28	1	29	0,49	0,48
Des tribunaux consulaires dans les Échelles du Levant.....	»	»	»	»	»
Des armées en campagne.....	1	»	1	0,02	0,08
Condamnés en mer.....	1	»	1	0,02	0,02
De la république d'Andorre...	»	»	»	»	»
— principauté de Monaco..	6	»	6	0,10	0,12
TOTAUX.....	5.401	.539	5.940	100,00	100,00

Toutes les détenues femmes, à l'exception de deux, provenaient des départements français. Les départements français qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), au moins 118, soit 2 p. 100, sont les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		POPULATION des DÉPARTEMENTS au dénombrement de 1901.
			1905	1904	
Seine.....	944	79	1.023	1.045	3.669.930
Bouches-du-Rhône.....	477	19	496	418	734.347
Nord.....	244	20	264	265	1.866.994
Corse.....	187	11	198	178	853.883
Seine-Inférieure.....	165	18	183	202	295.589
Rhône.....	142	10	152	163	843.479
Meurthe-et-Moselle.....	133	7	140	127	410.178
Calvados.....	88	38	126	149	613.567
Ille-et-Vilaine.....	100	25	125	137	484.722
Gard.....	120	1	121	113	420.836
Gironde.....	102	9	111	85	»
Population totale de la France.....					38.961.945.

A lui seul, le département de la Seine a fourni 17,48 p. 100 du contingent total hommes, et 14,66 p. 100 du contingent total femmes. En 1904, ces proportions étaient de 18,39 et 15,02 p. 100.

Pour les femmes, viennent en tête, après la Seine, les départements du Calvados, d'Ille-et-Vilaine, du Nord, des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Inférieure.

DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

Sur les 5.401 détenus présents au 31 décembre 1905 dans les établissements d'hommes, 685 étaient de nationalité étrangère, soit 12,68 p. 100 contre 11,57 en 1904. Les 34 femmes étrangères représentaient 6,31 p. 100 de l'effectif féminin. En 1904, cette proportion atteignait 6,59 p. 100.

Les nationalités comptant le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1905	1904
Italienne.....	312	9	321	290
Espagnole.....	98	9	107	103
Belge.....	81	6	87	73
Allemande.....	73	4	77	65
Suisse.....	29	3	32	34

44,65 p. 100 de l'effectif total étranger étaient Italiens.

Les étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1905	1904
Travaux forcés.....	»	11	11	12
Détention.....	3	»	3	6
Réclusion.....	170	8	178	176
Emprisonnement.....	512	15	527	448
TOTAUX.....	685	34	719	642

73,30 p. 100 de l'effectif étranger appartenait à la catégorie de l'emprisonnement.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Le tableau suivant présente, au point de vue de l'âge, la répartition, dans les diverses catégories pénales, des détenus présents au 31 décembre.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
						1905	1904
Plus de 16 à 20 ans...	»	1	99	623	723	13,39	11,96
— 20 à 25 — ...	»	17	348	789	1.154	21,37	22,29
— 25 à 30 — ...	»	13	364	787	1.164	21,55	21,50
— 30 à 40 — ...	1	4	459	908	1.372	25,40	26,03
— 40 à 50 — ...	»	1	284	336	621	11,50	10,94
— 50 à 60 — ...	1	»	118	135	254	4,70	5,27
— 60 à 70 — ...	»	»	57	39	96	1,78	1,78
— 70 ans.....	»	»	11	6	17	0,31	0,23
TOTAUX.....	2	36	1.740	3.623	5.401	100,00	100,00

Les condamnés âgés de 30 à 40 ans se comptent dans une proportion de plus du quart, 25,40 pour 100. Les proportions des détenus comptant de 20 à 40 ans d'âge sont sensiblement les plus élevées; les trois groupes auxquels elles se rapportent forment ensemble 68,32 pour 100 de l'effectif total.

On note une très légère augmentation de la proportion des détenus âgés de 16 à 20 ans comparativement à l'année précédente.

La détention étant prononcée presque exclusivement par les tribunaux militaires, on s'explique aisément que les détenus de cette catégorie soient pour la plupart âgés de 20 à 30 ans. Dans les autres catégories, les détenus âgés de 30 à 40 sont en majorité.

Il est à noter que les détenus de 16 à 20 ans ne se trouvent en nombre relativement élevé que dans la catégorie de l'emprisonnement.

II. — Durée de la captivité.

Sous le rapport du temps de captivité accompli, la population au 31 décembre 1905 se répartit ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1905	1904
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité...	1.774	32,85	33,17
— 2 ^e — ...	1.662	30,77	29,18
— 3 ^e — ...	850	15,74	17,25
— 4 ^e — ...	547	10,13	9,84
— 5 ^e — ...	248	4,59	5,60
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	320	5,92	4,97
TOTAUX.....	5.401	100,00	100,00

D'une façon générale, les proportions sont en raison inverse du temps de captivité.

Femmes.

I. — Age.

Les 539 détenues présentes au 31 décembre 1905 se répartissaient de la façon suivante au point de vue de l'âge :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0,0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
					1905	1904
Plus de 16 à 20 ans	1	»	12	13	2,41	2,38
— 20 à 25 —	13	14	47	74	13,73	12,82
— 25 à 30 —	27	18	31	76	14,10	14,84
— 30 à 40 —	54	32	76	162	30,06	30,40
— 40 à 50 —	54	25	57	136	25,23	24,54
— 50 à 60 —	25	4	22	51	9,46	9,16
— 60 à 70 —	7	3	9	19	3,53	4,21
— 70 ans.....	1	4	3	8	1,48	1,64
TOTAUX.....	182	100	257	539	100,00	100,00

La proportion la plus élevée est celle des détenues âgées de 30 à 40 ans, soit 30,06 p. 100, excédant de 4,83 p. 100 celle des détenues âgées de 40 à 50 ans, qui lui est immédiatement inférieure. Ces deux groupes de détenues forment 55,29 p. 100 de l'effectif, contre 56,94 p. 100 en 1904.

Comparativement aux âges des hommes détenus, il est à remarquer que les proportions des femmes âgées de 16 à 30 ans sont sensiblement inférieures aux proportions correspondantes chez les hommes. Par contre, les proportions des femmes âgées de 30 à 70 ans sont d'autant supérieures à celles des hommes du même âge.

Ce fait tient en partie à la présence, dans les maisons centrales de femmes, des condamnées aux travaux forcés dont le plus grand nombre, ont plus de 30 ans.

II. — Durée de la captivité.

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0,0	
		1904	1903
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité. .	171	31,73	30,95
— 2 ^e —	124	23,01	22,16
— 3 ^e —	74	13,73	12,09
— 4 ^e —	42	7,79	7,51
— 5 ^e —	27	5,51	5,31
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	101	18,74	21,97
TOTAUX	539	100,00	100,00

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de 5 années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés, qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

<i>État civil.</i>	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		
		1905	1904		1905	1904	
Célibataires, veufs ou divorcés	n'ayant pas d'enfants.	3.734	69,44	69,46	200	37,11	37,54
	en ayant	268	4,96	5,44	140	25,97	26,56
Mariés..	ayant des enfants....	942	17,44	16,96	130	24,12	23,63
	n'en ayant pas	457	8,46	8,13	69	12,80	12,27
TOTAUX		5.401	100,00	100,00	539	100,00	100,00

Parmi les hommes 22,40 p. 100 avaient des enfants; chez les femmes, cette proportion est de 50,09 p. 100.

	HOMMES		FEMMES	
	1905	1904	1905	1904
<i>Religion.</i>				
Catholiques.....	4.823	4.688	534	537
Protestants.....	221	192	3	8
Israélites.....	22	30	2	1
Mahométans.....	124	201	»	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes.....	211	125	»	»
TOTAUX	5.401	5.236	539	546

89,30 p. 100 des hommes et la presque totalité des femmes étaient de religion catholique.

PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

Hommes.

Au point de vue des professions exercées lors de leur condamnation, les détenus présents au 31 décembre peuvent se grouper en douze catégories, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

<i>Professions.</i>	Travaux forcés.	Détenon.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
						1905	1904
						1. Propriétaires, rentiers.....	»
2. Professions libérales.....	»	»	37	83	120	2,22	2,18
3. Employés de services publics et de commerce....	»	»	68	196	264	4,89	4,64
4. Commerçants, fabricants..	1	»	49	174	224	4,15	4,07
5. Professions alimentaires...	»	1	62	121	184	3,40	3,55
6. Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	»	2	157	328	487	9,02	9,78
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	1	6	398	722	1.127	20,87	20,80
8. Professions agricoles, journalières	»	23	774	1.542	2.339	43,31	44,10
9. Professions nomades.....	»	»	73	178	251	4,65	4,39
10. Militaires et marins	»	4	64	20	88	1,63	1,38
11. Vagabonds, mendiants.....	»	»	14	67	81	1,50	1,09
12. Sans métier ni profession..	»	»	31	173	204	3,78	3,50
TOTAUX	2	36	1.740	3.623	5.401	100,00	100,00

Le groupe des professions agricoles et journalières compte de beaucoup le plus grand nombre de détenus, 43,31 p. 100 de l'effectif, contre 44,10 p. 100 en 1904. Ensuite vient, avec une proportion sensiblement moindre, mais cependant élevée relativement à celles des autres groupes, le groupe des industries du « bâtiment et du mobilier », avec 20,87 p. 100, contre 20,80 p. 100 en 1904.

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques se comptent à raison de 9,02 p. 100, proportion faible par rapport à celles des groupes nos 7 et 8.

Ces trois groupes renferment à eux seuls 73,20 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre; en 1904, cette proportion était de 74,68 p. 100.

Dans chacune des catégories pénales, ce sont ces trois groupes qui comptent le plus grand nombre de condamnés.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées comme étant les leur sont celles exercées avant l'incorporation.

Femmes.

La nomenclature des groupes de professions exercées par les femmes est identique à celle établie pour les hommes (sauf qu'ici le groupe des militaires et marins n'a pas lieu d'exister).

Professions.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
					1905	1904
1. Propriétaires, rentières.....	3	2	1	6	1,11	1,10
2. Professions libérales.....	1	2	4	7	1,30	1,65
3. Employées de services publics et de commerce.....	»	»	»	1	0,19	0,18
4. Commerçantes, fabricantes...	9	3	11	23	4,27	3,66
5. Professions alimentaires.....	3	»	»	3	0,56	0,37
6. Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	14	13	37	64	11,87	14,10
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	»	1	1	2	0,37	0,37
8. Professions agricoles, journalières.....	123	68	127	318	59,00	56,41
9. Professions nomades.....	9	4	25	38	7,05	7,51
10. Vagabondes, mendiante, prostituées.....	8	2	26	36	6,68	6,23
11. Sans métier ni profession....	12	5	24	41	7,61	8,42
TOTAUX.....	182	100	257	539	100,00	100,00

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier, industries toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions des groupes nos 8 et 6 qui étaient celles exercées par le plus grand nombre de détenues au moment de leur condamnation.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

Hommes.

I. — Antécédents judiciaires.

Sur les 5.401 détenus présents au 31 décembre, 4.363, soit 80,78 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. En 1904, cette proportion atteignait 78,67 p. 100.

Ces individus se classent en quatre groupes :

- 1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;
- 2° Les récidivistes légaux;
- 3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;
- 4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Ces divers groupes étaient représentés dans les proportions suivantes parmi les détenus présents au 31 décembre 1905 dans les maisons centrales d'hommes :

	PROPORTIONS 0/0			
	1905		1904	
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb.	Des individus ayant des antécédents judiciaires	De la population au 31 décemb.
TRAVAUX FORCES	1	1	11,07	8,71
DEFENTION	»	21	38,53	30,31
RECUSION	159 } 244 } 85 }	227	49,82	39,19
EMPRISONNEMENT	223 } 223 } » }	1.416	0,58	0,46
TOTAL	383 } 468 } 85 }	4.665	100,00	78,67
TOTAUX				

Groupes de culpabilité.

Relégables... { récidivistes...
 { non récidivistes...
Récidivistes légaux...
Non légalement récidivistes condam-
nés antérieurement...
Condamnés ayant seulement été dé-
tenus dans des établissements
d'éducation correctionnelle...

A remarquer la forte proportion des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 50,58 p. 100 des individus ayant des antécédents judiciaires, et 40,86 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre. En 1904, ces proportions étaient de 49,82 et 39,19 p. 100.

Indépendamment des 23 individus indiqués au tableau ci-dessus, comme ayant été enfermés dans des établissements correctionnels, 260 détenus, déjà compris dans les autres groupes, ont également passé dans ces établissements. C'est donc 283 individus, soit 5,24 p. 100 de la population au 31 décembre, qui avaient passé par la maison d'éducation correctionnelle; en 1904, cette proportion atteignait 5 p. 100. De ces condamnés; les 260 compris aux trois premiers groupes du tableau ci-dessus, s'y comptent à raison de 5,99 p. 100 du total de ces groupes, au lieu de 5,81 p. 100 en 1904.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire au 31 décembre, 1.472 détenus étaient frappés de l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine, soit une proportion de 27,25 p. 100, contre 26,72 p. 100 en 1904.

251 de ces individus n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

Femmes.

I. — Antécédents judiciaires.

282 détenues, soit 52,32 p. 100 de l'effectif présent au 31 décembre, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. En 1904, cette proportion atteignait 50,18 p. 100.

Ces détenues se répartissaient comme suit entre les divers groupes de culpabilité:

	PROPORTIONS 0/0				
	1905		1904		
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre.	
TRAVAUX FORCÉS	2 } 0 }	8	1 } 5 }	0	
RÉCLUSION			43 } 3 }	46	
EMPRISONNEMENT			46 } 14 }	60	
TOTAL					
Relégables { récidivistes		21,28	11,13	17,15	8,61
{ non récidivistes					
Récidivistes légales	4	29,07	15,22	31,39	15,75
Non légalement récidivistes condamnés antérieurement	47	49,05	25,97	51,46	25,82
Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle	»	»	»	»	»
TOTAUX	59	100,00	52,32	100,00	50,18

Groupes de culpabilité.

De même que l'année précédente, les non légalement récidivistes comptent pour environ la moitié des détenues pourvues d'antécédents judiciaires, et pour plus du quart de la population au 31 décembre.

Parmi les condamnées classées aux trois premiers groupes, cinq avaient été enfermées dans un établissement d'éducation correctionnelle.

II. — Interdiction de séjour.

119 détenues avaient encouru l'interdiction de séjour; soit 22,08 p. 100 de la population présente au 31 décembre, contre 21,61 p. 100 en 1904.

68, plus de la moitié, de ces condamnées, n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

**PARTS ATTRIBUÉES
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

Hommes.

Les 5.401 détenus présents au 31 décembre recevaient de 1 à 6 dixièmes et plus dans les proportions ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
						1905	1904
Un dixième.....	»	»	14	31	45	0,83	0,90
Deux dixièmes.....	1	»	53	50	104	1,93	2,23
Trois —	»	»	211	193	404	7,48	8,59
Quatre —	1	»	1.456	657	2.114	39,14	39,02
Cinq —	»	32	»	2.679	2.711	50,19	48,76
Six —	»	4	»	»	4	0,07	0,08
Plus de six dixièmes...	»	»	6	13	19	0,35	0,42
TOTAUX.....	2	36	1.740	3.623	5.401	100,00	100,00

La presque totalité des détentionnaires touchaient 5 dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Femmes.

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
					1905	1904
Un dixième.....	1	1	2	4	0,74	0,92
Deux dixièmes.....	8	1	3	12	2,23	2,93
Trois —	139	8	20	167	30,98	31,32
Quatre —	31	90	19	140	25,97	26,37
Cinq —	1	»	178	179	33,21	36,26
Six —	»	»	»	»	»	»
Plus de six dixièmes....	2	»	35	37	6,86	2,20
TOTAUX.....	182	100	257	539	100,00	100,00

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les détenus hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1905 AU MOMENT
DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

Hommes.

Les 5.401 détenus qui, au 31 décembre 1905, composaient la population pénitentiaire se répartissaient comme suit, dans les diverses catégories pénales, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur condamnation.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF TOTAL	
						1905	1904
						Étaient illettrés.....	»
Savaient lire.....	»	»	114	677	791	14,65	12,70
— et écrire.....	»	5	375	924	1.304	24,14	25,29
— écrire et calculer	1	22	833	1.300	2.156	39,92	38,33
Possédaient l'instruction pri- maire complète.....	1	2	89	329	421	7,79	7,54
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	»	2	44	76	122	2,26	1,83
TOTAUX.....	2	36	1.740	3.622	5.401	100,00	100,00

11,23 p. 100 des détenus présents au 31 décembre, étaient complètement illettrés; 78,71 p. 100 possédaient une instruction primaire incomplète. Seulement 10,05 p. 100 avaient reçu entièrement l'instruction primaire.

La proportion des illettrés a cependant diminué, comparative-ment à l'année précédente.

Femmes.

Le degré d'instruction des détenues présentes le 31 décembre 1905 dans les diverses catégories pénales est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de L'EFFECTIF TOTAL	
					1905	1904
					Étaient illettrées.....	43
Savaient lire.....	14	10	29	53	9,83	5,68
— et écrire.....	46	34	98	178	33,02	52,56
— écrire et calculer	71	29	66	166	30,80	7,33
Possédaient l'instruction pri- maire complète.....	6	2	3	11	2,04	4,76
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	2	»	2	4	0,74	1,10
TOTAUX.....	182	100	257	539	100,00	100,00

De même que chez les hommes, la proportion des détenues ayant au moins une instruction primaire complète est très faible, 2,78 p. 100. La proportion des illettrées, bien qu'en diminution sur l'année précédente, reste très forte, et sensiblement supérieure à celle des hommes.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1905

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Le mouvement de l'école, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, a été le suivant, au cours de l'année 1905 :

	1905	1904		1905 0/0	1904 0/0
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier...	752	711	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.	14,36	12,78
Admis à l'école au cours de l'année.	761	795			
ENSEMBLE.....	1.513	1.506	Soit, par rapport à la population incarcérée.....	18,37	17,82
Sortis de l'école pendant l'année...	748	754			
Restant à l'école au 31 décembre..	765	752	Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	14,16	14,36

Deux des proportions indiquées sont en augmentation sur celles de l'année précédente.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1905 et 1904, l'état intellectuel des détenus étant relevé : d'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres ; d'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1905—0/0		1904—0/0	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	205	72	13,55	4,76	14,61	5,51
Sachant lire	304	217	20,09	14,34	25,37	16,80
— lire et écrire..	441	409	29,15	27,03	26,43	27,89
— au moins lire, écrire et calculer.....	568	815	37,21	53,87	33,60	49,80
TOTAUX.....	1.513	1.513	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a donc diminué dans une proportion de 8,79 p. 100 du commencement à la fin de l'année. La proportion du groupe suivant a aussi sensiblement diminué. Par contre le dernier groupe a très sensiblement augmenté.

III. — Cours spéciaux.

Dessin. — Les cours de dessin ont été suivis par 65 individus contre 71 l'année précédente.

Musique. — Aucun détenu n'a suivi ces cours.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques des maisons de longues peines possédaient un ensemble de 23.835 volumes dont tout ou partie a été demandé en lecture 138.741 fois. En 1904, ces chiffres étaient de 22.230 et 148.238.

Femmes.

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1905 :

	1905	1904		1905 0/0	1904 0/0
Présentes à l'école le 1 ^{er} janvier..	108	122	} Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.....	19,78	20,00
Admises à l'école au cours de l'année	68	75			
Population ayant fréquenté l'école.	176	197	} Soit, par rapport à la population incarcérée.....	22,92	24,08
Sorties de l'école pendant l'année..	80	89			
Restant à l'école au 31 décembre...	96	108	} Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	17,81	19,78

Contrairement aux constatations faites chez les hommes, seule la seconde proportion est plus élevée que celle de 1904.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1905 et 1904.

	N O M B R E D'ÉLÈVES		1904 — 0/0		1904 — 0/0	
	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commen- cement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées	26	6	14,77	3,44	14,21	6,60
Sachant lire.....	20	16	11,36	9,09	14,72	15,23
— lire et écrire...	54	44	30,68	25	34,01	27,41
— au moins lire, écrire et calculer	76	110	43,18	62,50	37,06	50,76
TOTAUX.....	176	176	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a diminué dans une proportion de 11,36 p. 100 au cours de l'année. La proportion de détenues composant le second groupe a quelque peu diminué du commencement à la fin de l'année. Comme le premier groupe, le troisième a sensiblement diminué au profit du dernier dont la proportion a augmenté de 19,32 p. 100.

Chez les hommes, cette dernière augmentation a été de 16,66 p. 100. Il semble donc que chez eux, les progrès accomplis ont été en général sensiblement pareils.

III. — Cours spéciaux.

De même qu'en 1904, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques possédaient un ensemble de 3.370 volumes mis 10.015 fois en lecture.

GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE, LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1903, 785 détenus, soit 9,53 p. 100 de l'effectif incarcéré, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1904, cette proportion était de 9,59 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 101 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus et leur répartition entre les diverses catégories pénales :

(TABLEAU)

	PROPORTIONS 0/0	
	1903	1904
Remise entière de la peine.....	99	14,69
Commutations.....	37	5,93
Moins de 1 an.....	145	
Réductions sur la peine	76	201
1 an à 3 ans.....	2	33,33
3 ans à 5 ans.....	9	
5 ans et plus.....	445	45,19
Libérations conditionnelles.....	3	0,86
Remise de la relégation (à titre spécial).....	»	»
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	»	»
TOTAUX.....	785	100,00
TRAVAUX FORCÉS		
»	43	55
»	37	»
»	68	45
»	37	14
»	2	»
»	9	»
»	110	59
»	485	253
»	2	1
»	»	»
»	»	»
TOTAUX.....	383	368
DÉTENTION		
1	43	55
»	37	»
»	68	45
»	37	14
»	2	»
»	9	»
»	110	59
»	485	253
»	2	1
»	»	»
»	»	»
TOTAUX.....	383	368
EMPRISONNEMENT		
55	99	14,69
»	37	5,93
»	68	45
»	37	14
»	2	»
»	9	»
»	110	59
»	485	253
»	2	1
»	»	»
»	»	»
TOTAUX.....	785	100,00

La majeure partie des mesures gracieuses, 56,69 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 5,40 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année.

Les commutations de peine ont consisté dans le changement en emprisonnement de 37 peines de réclusion.

II. — Récompenses.

Pendant l'année 1905, il a été accordé des récompenses à 317 détenus, soit à 3,85 p. 100 de la population incarcérée. En 1904 cette proportion était de 4,49 p. 100.

Ces récompenses ont consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

Femmes.

I. — Mesures gracieuses.

En 1905, 116 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 15,10 p. 100 de l'effectif incarcéré. L'année précédente, cette proportion atteignait 18,34 p. 100. 64 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues des diverses catégories pénales est indiquée au tableau suivant :

(TABLEAU)

	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RÉCLUSION	TRAVAUX FORCÉS
	1905	1904				
Remise entière de la peine.....	15,52	12, »	18	41	3	4
Commutations.....	6,90	13,33	8	»	3	5
Moins de 1 an.....				3	2	1
Réductions } 1 an à 3 ans.....				4	1	9
sur } 3 ans à 5 ans.....				»	»	»
la peine. } 5 ans et plus.....				»	»	5
Libérations conditionnelles.....	50,86	50, »	59	36	12	11
Remise de la relégation (à titre spécial).....	5,17	2,67	6	1	4	1
Remise de l'interdiction de séjour à titre spécial).....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	100,00	100,00	116	55	25	36

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 50,86 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles accordées à 7,68 p. 100 de l'effectif incarcéré au cours de l'année.

Les 8 commutations comprennent :

5 commutations des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.

3 commutations de la réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1905, 7 détenues ont bénéficié de récompenses qui ont consisté en l'attribution de dixièmes supplémentaires.

CRIMES & DÉLITS COMMIS PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Nîmes. — Un détenu a encouru une peine d'emprisonnement pour coups et blessures sur la personne d'un gardien.

Castellucio. — Un réclusionnaire a été frappé d'une peine d'une année d'emprisonnement pour vol commis au cours d'une évasion.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1905, il a été relevé 30.706 infractions à la discipline, contre 30.150 en 1904.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1905	1904
Voies de fait	envers le personnel supérieur	»	»
	— les agents de surveillance et les contre-maîtres libres.....	18	21
	— d'autres détenus	1.095	1.212
Larcins.....		122	159
Rébellion, mutinerie.....		1.087	870
Actes d'immoralité.....		76	61
Infractions au silence.....		15.849	15.014
Refus de travail.....		549	539
Paresse, négligence dans le travail.....		1.940	1.882
Usage du tabac.....		1.353	1.242
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....		1.853	1.821
Infractions diverses.....		6.764	7.329
TOTAUX.....		30.706	30.150

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
3	645	5.853	24.205	30.706

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1905..... 373 infractions pour 100 détenus incarcérés.
 En 1904..... 357 — — —

III. — Punitions.

Les 30.706 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 5.331 détenus coupables, c'est-à-dire à 64,73 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année. En 1904 cette proportion atteignait 65,01 p. 100.

Ces punitions ont été les suivantes :

		NOMBRE DE PUNITIONS	
		1905	1904
Cellule		1.838	1.779
Salle de discipline		4.020	3.793
Pain sec		7.759	6.730
Autres privations alimentaires.....		8.571	8.838
Réductions de dixièmes.....		»	»
Amendes.....		3.439	3.375
Autres punitions.....		563	583
Réprimandes.....		4.515	5.052
TOTAUX.....		30.706	30.150

IV. — Évasions.

	1905			1904		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES		TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.
Beaulieu.....	»	»	»	2	»	»
Clairvaux.....	»	3	»	»	»	»
Fontevrault.....	»	»	»	3	1	»
Castelluccio.....	»	10	»	4	10	2
Chiavari.....	4	»	»	»	1	»

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1905, comme en 1904, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1905, 861 infractions à la discipline, au lieu de 697 en 1904.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1905	1904
Larcins.....		»	»
Voies de fait {	envers le personnel supérieur.....	»	»
	— les agents de surveillance.....	»	»
	— d'autres détenues.....	28	19
Rébellion, mutinerie.....		134	68
Actes d'immoralité.....		9	5
Infractions au silence.....		281	293
Refus de travail.....		20	24
Paresse, négligence dans le travail.....		138	96
Usage du tabac.....		»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....		41	15
Infractions diverses.....		210	177
TOTAUX.....		861	697

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés.....	230
Réclusion.....	206
Emprisonnement.....	425
TOTAL.....	861

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1905.....	112	infractions pour 100 détenues incarcérées.
En 1904.....	85	— — — — —

III. — Punitions.

Les punitions disciplinaires infligées au cours de l'année 1905 ont été les suivantes :

		NOMBRE DE PUNITIONS	
		1905	1904
Cellule.....		261	205
Salle de discipline.....		»	»
Pain sec.....		127	117
Autres privations alimentaires.....		292	215
Réduction de dixièmes.....		»	»
Amendes.....		103	85
Autres punitions.....		22	32
Réprimandes.....		56	43
TOTAUX.....		861	697

Ces punitions ont été subies par 321 condamnées, soit par 41,79 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1904 cette proportion était de 30,93 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1905. Il en a été de même en 1904.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1905, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1904.....	179	35
Entrés à l'infirmerie en 1905.....	2.453	844
ENSEMBLE.....	2.632	879
Sortis pendant l'année 1905.....	2.458	828
RESTANT au 31 décembre 1905.....	174	51

Au 1^{er} janvier 1905, 3,42 p. 100 de la population masculine et 6,41 p. 100 de la population féminine étaient en traitement à l'infirmerie. L'année précédente, ces proportions étaient de 3,85, et 8,85 p.100.

29,79 et 109,90 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. En 1904, ces proportions étaient de 30,66 et 97,80 p.100.

Enfin, 3,22 et 9,46 p. 100 des effectifs présents en fin d'année étaient soignés à l'infirmerie. En 1904, ces proportions étaient de 3,42 et 6,41 p.100.

Sorties.

Les 2.458 et 828 sorties se décomposent ainsi :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	Proportions 0/0	NOMBRE	Proportions 0/0
Guéris	2.257	91,82	793	95,77
Transférés dans un établissement hospitalier	15	0,61	9	1,09
Libérés	46	1,87	16	1,93
Décédés.....	140	5,70	10	1,21
TOTAUX	2.458	100,00	828	100,00

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 65.080 pour les hommes, et à 18.335 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 178 et 50 individus, contre 176 et 44 en 1904.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire pendant les années 1905 et 1904.

	HOMMES		FEMMES	
	1905	1904	1905	1904
Proportion p. 100 des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne des établissements.....	0,125	0,120	0,424	0,351
Proportion p. 100 des journées d'infirmerie aux journées de détention	3,342	3,254	9,195	7,516
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	25 jours	24 jours	21 jours	20 jours
Proportion p. 100 des décès au total des malades traités.....	5,319	6,059	1,138	1,875
Proportion p. 100 des décès à la population moyenne.....	2,624	2,905	1,832	2,586

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue de la proportion d'admissions quotidiennes à l'infirmerie par rapport à la population moyenne journalière.

<i>Hommes.</i>		
	1905. 0/0	1904. 0/0
Fontevrault.....	0,195	contre 0,193
Castelluccio.....	0,194	— 0,051
Chiavari.....	0,192	— 0,145
Clairvaux.....	0,168	— 0,109
Melun.....	0,159	— 0,213
Riom.....	0,132	— 0,151
Poissy.....	0,114	— 0,124
Beaulieu.....	0,095	— 0,079
Nîmes.....	0,074	— 0,097
Loos.....	0,064	— 0,049
Thouars.....	0,058	— 0,067

<i>Femmes.</i>		
	1905. 0/0	1904. 0/0
Rennes.....	0,493	contre 0,398
Montpellier.....	0,249	— 0,228

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie.

<i>Hommes.</i>		
	1905. jours.	1904. jours.
Loos.....	41.264	contre 38.260
Beaulieu.....	37.168	— 45.220
Castelluccio.....	30.732	— 49.889
Thouars.....	29.236	— 28.727
Clairvaux.....	28.268	— 38.003
Nîmes.....	28.136	— 27.771
Riom.....	21.245	— 19.496
Fontevrault.....	19.461	— 24.943
Melun.....	19.455	— 12.547
Poissy.....	17.520	— 17.646
Chiavari.....	14.990	— 12.652

Femmes.

	1905. jours.	1904. jours.
Montpellier.....	44.513	contre 40.662
Rennes.....	15.755	— 14.871

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Chez les hommes, 604 entrées à l'infirmerie ont été motivées par des maladies de l'appareil respiratoire. Dans ces chiffres ne sont pas compris 258 cas d'influenza ou grippe. C'est donc au total 35,14 p. 100 des admissions (2453) qui ont été causées par ce genre d'affection.

Chez les femmes, ces affections ont motivé 136 entrées à l'infirmerie (plus 50 pour influenza ou grippe); soit au total une proportion de 22,04 p. 100 du nombre total d'admissions (844).

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 140, soit 5,32 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.632), et 1,70 p. 100 de la population incarcérée. En 1904, ces proportions étaient de 6,06 et 1,86 p. 100.

Pour les femmes à 10, soit 1,14 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (879), et 1,30 p. 100 de la population incarcérée. En 1904, ces proportions atteignaient 1,88 et 1,83 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 63 décès chez les hommes et 5 chez les femmes. Soit, par rapport au nombre total des décès 45, p. 100 pour les hommes et 50, p. 100 pour les femmes; et par rapport aux nombres de malades soignés (2.632 et 879) : 2,39 et 0,57 p. 100. En 1904, ces proportions étaient respectivement de 46,50 et 46,67 p. 100, et de 2,82 et 0,88 p. 100.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) *Aliénés épileptiques ou non.*

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1904.....	4	»
Cas constatés pendant l'année 1905. {	3 } 12	2 } 11
ENSEMBLE.....	16	11
Sorties {	1 } 15	» } 11
RESTE au 31 décembre 1905.....	1	»

En 1904, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 20, pour les femmes 7.

b) *Épileptiques non aliénés.*

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1904.....	7	1
Cas constatés en 1905.....	5	»
ENSEMBLE.....	12	1
Sorties..... {	4 } 5	1 } 1
RESTE au 31 décembre 1905.....	7	»

En 1904, pour les hommes il y avait eu 6 cas et un pour les femmes.

c) *Suicides.*

Au cours de l'année, il s'est produit 4 tentatives de suicides dont 2 à Melun, une à Nimes, et une à Montpellier.

2 suicides se sont produits: 1 à Fontevrault et 1 à Loos.

L'année précédente, il s'était produit 5 suicides et 11 tentatives.

Quartier spécial de Gaillon.

Les condamnés, détenus dans les maisons de longues peines, reconnus réellement atteints d'épilepsie ou d'aliénation mentale, sont dirigés sur le quartier spécial de Gaillon où ils sont soumis à un régime approprié à leur état.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de cet établissement au cours de l'année 1905.

	PRÉSENTS AU 1 ^{er} janvier 1905.	ENTRÉES EN 1905.	SORTIES EN 1905.	PRÉSENTS AU 31 décembre 1905.	JOURNÉES DE traitement.
Aliénés.....	44	8	23	29	17.055
Épileptiques.....	11	3	9	5	
Simulateurs présumés..	4	»	2	2	
TOTAUX.....	59	11	34	36	17.055

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

1° Par industrie au tableau XXV ;

2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1905, au chiffre de 1.321.055 dans les maisons centrales d'hommes et à 91.737 dans les pénitenciers agricoles. En 1904, ces chiffres étaient de 1.301.658 et 137.375 ;

Soit sur 100 journées de détention :

Maisons centrales.

En 1905.....	72 journées de travail.
— 1904.....	72 — —

Pénitenciers agricoles.

En 1905.....	77 journées de travail.
— 1904.....	78 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1905 de 305.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

Maisons centrales.

En 1905.		En 1904.
4.331	travailleurs contre	4.226
dont :		
Ouvriers.....	4.102	Ouvriers..... 4.006
Apprentis.....	229	Apprentis..... 220

Soit sur 100 travailleurs :

En 1905.		En 1904.
Ouvriers.....	95	Ouvriers..... 95
Apprentis.....	5	Apprentis..... 5

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.510 et 4.925) :

En 1905.		En 1904.
Occupés.....	86	Occupés..... 86
Inoccupés.....	14	Inoccupés..... 14

Pénitenciers agricoles.

En 1905.		En 1904.
301	travailleurs contre	446
dont :		
Ouvriers.....	301	Ouvriers..... 446
Apprentis.....	»	Apprentis..... »

Soit sur 100 ouvriers :

En 1905.		En 1904.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (324 et 478) :

En 1905.		En 1904.	
Occupés.....	93	Occupés.....	93
Inoccupés.....	7	Inoccupés.....	7

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

Maisons centrales.

En 1905.		En 1904.	
Ouvriers.....	4.192	Ouvriers.....	3.969
Apprentis.....	313	Apprentis.....	305

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1905.		En 1904.	
Occupés.....	87	Occupés.....	88
Inoccupés.....	13	Inoccupés.....	12

Pénitenciers agricoles.

En 1905.		En 1904.	
Ouvriers.....	218	Ouvriers.....	380
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1905.		En 1904.	
Occupés.....	94	Occupés.....	91
Inoccupés.....	6	Inoccupés.....	9

III. — **Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à :

Maisons centrales.

En 1905.		En 1904.	
fr. c.		fr. c.	
1.687.081 06	contre	1.664.448 70	
dont :			
Produit net.... 1.613.670 30		Produit net.... 1.594.086 30	
Gratifications.. 73.410 76		Gratifications.. 70.362 40	

Soit sur 100 francs de produit :

En 1905.		En 1904.	
Produit net.....	95,65	Produit net.....	95,77
Gratifications.....	4,35	Gratifications.....	4,23

Pénitenciers agricoles.

En 1905.		En 1904.	
fr. c.		fr. c.	
68.388 56	contre	94.711 35	
dont :			
Produit net..... 66.726 31		Produit net..... 91.889 65	
Gratifications.... 1.662 25		Gratifications..... 2.821 70	

Soit sur 100 francs de produit :

En 1905.		En 1904.	
Produit net.....	97,57	Produit net.....	97,02
Gratifications.....	2,43	Gratifications.....	2,98

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.321.055 dans les maisons centrales et à 91.737 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

Maisons centrales.

En 1905.	fr. c.	En 1904.	fr. c.
Produit net	1 2215	Produit net.....	1 2247
Gratifications.....	0 0556	Gratifications.....	0 0541
TOTAL.....	1 2771	TOTAL.....	1 2787

Pénitenciers agricoles.

En 1905.	fr. c.	En 1904.	fr. c.
Produit net.....	0 7274	Produit net.....	0 6689
Gratifications.....	0 0181	Gratifications.....	0 0205
TOTAL.....	0 7455	TOTAL.....	0 6894

Dans les maisons centrales, le produit moyen par journée de travail a été, sensiblement le même en 1905 qu'en 1904; toutefois le produit moyen du produit net a diminué en 1905 tandis que le produit des gratifications a augmenté d'autant.

Dans les pénitenciers agricoles le produit moyen du travail a augmenté comparativement à l'année précédente.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 7495	1 7594
Poissy.....	1 5748	1 5520
Clairvaux.....	1 2736	1 3137
Loos.....	1 2649	1 1979
Beaulieu.....	1 1793	1 2579
Thouars.....	1 0559	0 9395
Riom.....	1 0176	1 0039
Fontevrault.....	1 0080	1 0403
Nîmes.....	0 9782	0 9515

Pénitenciers agricoles.

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 9266	0 9337
Chiavari.....	0 5180	0 5082

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention (1.828.785 et 118.375) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9225 pour les maisons centrales contre 0 fr.9233 en 1904, et à 0 fr.5777 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.5411 l'année précédente.

Comparativement à l'année précédente, ces moyennes ont diminué pour les maisons centrales, et augmenté pour les pénitenciers agricoles.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 3492	1 3856
Poissy.....	1 2220	1 1931
Loos.....	0 9665	0 8986
Beaulieu.....	0 9030	0 9892
Clairvaux.....	0 8652	0 8948
Riom.....	0 7963	0 7829
Thouars.....	0 7543	0 6477
Nîmes.....	0 6512	0 6095
Fontevrault.....	0 6452	0 6811

Pénitenciers agricoles.

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 6773	0 7018
Chiavari.....	0 4343	0 4123

IV. — Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1905, le régime de l'entreprise générale industrielle était en vigueur dans la maison centrale d'hommes de Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

L'imprimerie à Melun ;

Le tissage des couvertures militaires à Fontevault ;

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 1 fr. 90) sont :

Maisons centrales.

	fr. c.
Horlogerie (Confectionnaire) (Melun).....	2 1929
Meubles et lits en fer (Confectionnaire).....	2 1026
Imprimerie (Régie directe) (Melun).....	2 0945
Cordonnerie (Régie directe).....	2 0690
Sommiers élastiques (Confectionnaire) (Melun).....	1 9926
Tailleurs (Régie directe).....	1 9077

Pénitenciers agricoles.

En dehors du service général des établissements, la plupart des travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 7324. En 1904, ce chiffre était de 0 fr. 6744.

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 199.406 journées de détention on compte 143.795 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1905.....	72	journées de travail.
— 1904.....	75	—

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (305) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

En 1905.		En 1904.
471	<i>travailleuses contre</i>	514
dont :		
Ouvrières.....	458	Ouvrières..... 502
Apprenties.....	13	Apprenties..... 12

Soit sur 100 travailleuses :

En 1905.		En 1904.
Ouvrières.....	97	Ouvrières..... 98
Apprenties.....	3	Apprenties..... 2

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1905.		En 1904.
Occupées.....	86	Occupées..... 89
Inoccupées.....	14	Inoccupées..... 11

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1905.		En 1904.
458	<i>travailleuses contre</i>	477
dont :		
Ouvrières.....	443	Ouvrières..... 469
Apprenties.....	15	Apprenties..... 8

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1905.		En 1904.	
Occupées.....	85	Occupées.....	87
Inoccupées.....	15	Inoccupées.....	13

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1905		En 1904.	
fr. c.		fr. c.	
132.714 11		141.447 46	
dont :			
	fr. c.		fr. c.
Produit net.....	129.986 57	Produit net....	138.477 53
Gratifications ...	2.727 54	Gratifications....	2.969 93

Soit sur 100 francs de produit :

En 1905.		En 1904.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	97 94	Produit net.....	96 94
Gratifications.....	2 06	Gratifications.	3 06

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1905.		En 1904.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 9039	Produit net.....	0 8747
Gratifications.....	0 0190	Gratifications.....	0 0188
TOTAL.....	0 9229	TOTAL.....	0 8934

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	1 0122	0 9829
Montpellier.....	0 6723	0 6277

Le rendement moyen a augmenté dans les deux établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 6655 contre 0 fr. 6667 en 1904.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1905.	En 1904.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 7513	0 7529
Montpellier.....	0 4489	0 4350

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1905, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué à Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Cartonnage (E G) Rennes.....	1 1792
Faux cols et manchettes (E G) (Rennes).....	1 0362
Bonneterie (C) (Montpellier).....	0 7505
Lingerie pénitentiaire (R D) (Montpellier).....	0 7161

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

REPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES			PÉNITENCIERS AGRICOLES			MAISONS CENTRALES DE FEMMES		
	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.		PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.		PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.	
		1905	1904		1905	1904		1905	1904
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule { disponible	431.025 23	0 2357	0 2352	14.962 42	0 1264	0 1217	29.552 93	0 1482	0 1449
	réservé	351.572 59	0 1922	0 1923	13.298 91	0 1123	0 1056	24.464 94	0 1227
Concédé aux entrepreneurs		51.744 56	0 0283	0 0217	»	»	»	51.914 17	0 2603
Acquis au Trésor { sur travaux exécutés pour le compte de particuliers	511.144 79	0 2795	0 2720	»	»	»	10.045 89	0 0504	0 0448
	sur travaux exécutés pour le compte de l'État	341.596 89	0 1868	0 2021	40.127 23	0 3390	0 3138	16.736 18	0 0839
TOTAUX		1.687.081 06	0 9225	0 9233	68.388 56	0 5777	0 5411	132.714 11	0 6655

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la portion du produit du travail, qui, dans les établissements de femmes, est concédée aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor. Ce fait résulte de ce que dans un sur deux de ces établissements le travail est exploité en entreprise générale.

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1903 et 1904 :

(TABLEAU)

	1905			1904		
	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBIT au PÉCULE disponible. fr. c.	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBIT au PÉCULE disponible. fr. c.
Maisons centrales.....	106.415 29	490.976 73	192 43	402.047 97	474.931 55	369 80
Pénitenciers agricoles.....	3.007 56	38.068 40	643 81	5.900 87	59.398 52	696 55
Maisons centrales de femmes.....	41.471 84	74.784 15	1 66	10.244 95	79.333 20	0 91

Au cours des années 1905 et 1904, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1905		1904	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.
Dépenses personnelles.	433.882 94	34.705 92	442.681 82	36.894 13
Dépenses d'une autre nature.....	37.087 65	1.038 55	36.437 64	1.492 35
TOTAUX	470.970 59	35.744 47	479.119 46	38.386 48

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1905, 0 fr. 2228 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1740 dans ceux de femmes. En 1904, ces moyennes étaient de 0 fr. 2238 et 0 fr. 1739.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Hommes.

	1905. fr. c.	1904. fr. c.
Melun.....	0 3195	0 3201
Poissy.....	0 2561	0 2679
Loos.....	0 2516	0 2444
Clairvaux.....	0 2379	0 2569
Beaulieu.....	0 2302	0 2428
Riom.....	0 2171	0 2049
Nîmes.....	0 1914	0 1822
Thouars.....	0 1854	0 1581
Castelluccio.....	0 1684	0 1787
Fontevrault.....	0 1488	0 1755
Chiavari.....	0 0847	0 0787

Femmes.

	1905. fr. c.	1904. fr. c.
Rennes.....	0 1868	0 1834
Montpellier.....	0 1419	0 1480

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 21.215 fr. 96 de vivres supplémentaires, dont 2.811 fr. 93 par les fabricants. En 1904, ces chiffres étaient de 21.076 fr. 31 et 2.812 fr. 76.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1905, ni en 1904.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Le nombre des individus libérés en 1905 s'est élevé à :

2.244..... pour les hommes
198..... pour les femmes

Soit, par rapport aux effectifs incarcérés (8.235 et 768) :

27,25 p. 100..... chez les hommes
25,78 — chez les femmes

Soit, par rapport aux populations moyennes journalières (5.335 et 546) :

42,06 p. 100..... chez les hommes
36,26 — chez les femmes

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	0/0		NOMBRE	0/0	
		1905	1904		1905	1904
Expiration de la peine...	1.700	75,76	80,19	121	61,11	57,14
Grâces	99	4,41	4,86	18	9,09	8,29
Libération conditionnelle..	445	19,83	14,94	59	29,80	34,56
TOTAUX.....	2.244	100,00	100,00	198	100,00	100,00

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la récidive, de l'interdiction de séjour, de la destination, des moyens d'existence, de la situation judiciaire et de l'instruction :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
		0/0	0/0		0/0	0/0
Récidivistes.....	1.302	58,02	56,55	92	46,46	43,78
Soumis à l'interdiction de séjour.....	500	22,28	22,17	19	9,59	8,76
<i>Destination.</i>						
Expulsés comme étrangers....	203	9,05	11,56	10	5,05	4,61
Incorporés.....	262	11,68	11,23	»	»	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	3	0,18	0,16	»	»	»
Dirigés sur ancien domicile....	557	24,82	28,38	65	32,83	34,56
— sur une autre localité que leur ancien domicile....	1.219	54,32	48,67	123	62,12	60,83
TOTAUX.....	2.244	100,00	100,00	198	100,00	100,00
<i>Moyens présumés d'existence.</i>						
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	102	4,54	7,15	3	1,52	5,53
En état de travailler. {	475	21,17	18,70	68	34,34	34,56
N'ayant pas de travail assuré... }	1.051	46,84	46,43	90	45,45	44,70
Hors d'état de travailler.....	17	0,75	1,63	7	3,54	1,38
Remis à des sociétés de patronage.....	131	5,84	3,14	20	10,10	9,21
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	468	20,86	22,95	10	5,05	4,61
TOTAUX.....	2.244	100,00	100,00	198	100,00	100,00

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
<i>Situation pécuniaire.</i>						
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	491	21,88	16,46	48	24,24	17,97
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs.....	436	19,43	14,13	45	22,73	25,35
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.....	726	32,35	31,52	83	41,92	38,25
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route...	584	26,02	37,20	21	10,61	18,43
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	7	0,31	0,69	1	0,50	»
TOTAUX.....	2.244	100,00	100,00	198	100,00	100,00
<i>Instruction. (Tableau XXXI.) Au jour de la libération.</i>						
Illettrés.....	173	7,71	11,31	14	7,07	21,20
Sachant lire.....	212	9,45	9,60	41	20,71	10,60
— lire et écrire.....	672	29,95	28,83	85	42,93	39,63
— lire, écrire et calculer..	973	43,36	41,77	52	26,26	18,43
Possédant au moins une instruction primaire complète.	214	9,54	8,49	6	3,03	10,14
TOTAUX.....	2.244	100,00	100,00	198	100,00	100,00

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Au cours de l'année 1905, le nombres de journées de détention s'est élevé à :

1.947.160..... pour les hommes
199.406..... pour les femmes

Ces journées se répartissent comme suit :

	HOMMES		FEMMES	
	1905	1904	1905	1904
Journées de travail. { En commun.....	1.408.502	1.434.871	142.057	157.262
{ A l'isolement....	4.290	4.162	1.738	1.057
Journées de chômage faute de travail.....	13.754	12.694	»	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	1.517	3.240	»	»
Journées de repos. { Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	72.241	84.869	6.183	5.387
{ Jours fériés.....	245.644	248.593	24.332	27.398
{ Par prescription médicale.....	12.719	12.865	2.111	2.322
{ Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	34.176	24.256	2.036	301
Journées de maladie.....	65.080	64.344	18.335	15.946
Journées de cellule. { A l'isolement sans travail.....	5.038	3.074	159	149
{ Par punition disciplinaire.....	47.835	50.424	2.455	2.343
Journées de salle de discipline.	36.364	34.284	»	»
TOTAUX.....	1.947.160	1.977.676	199.406	212.165

C'est donc que les proportions de journées de détention consacrées au travail (en commun ou à l'isolement) ressortissent à :

72,56 pour 100..... pour les hommes
72,11 — pour les femmes

En 1904 ces proportions étaient de 72,76 p. 100 et de 74,62 p. 100

RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1905 se répartissait de la façon suivante, au point de vue de l'état d'occupation :

	HOMMES		FEMMES		
	1905	1904	1905	1904	
Travaillaient {	en commun	4.719	4.648	455	477
	à l'isolement	4	6	3	»
	Au chômage faute de travail	102	8	»	»
Au repos {	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail...	1	1	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	109	151	19	15
	Par prescription médicale.....	33	55	7	9
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage..	39	30	»	4
	A l'infirmerie.....	174	179	51	35
	A l'isolement sans travail.....	12	9	»	»
	Par punition disciplinaire	128	95	4	6
En cellule... {	A la salle de discipline.....	80	54	»	»
	TOTAUX	5.401	5.236	539	546

De ce tableau, il appert que :

87,45 pour 100..... des hommes
84,97 — des femmes

présents au 31 décembre 1905, travaillaient, soit en commun, soit à l'isolement. L'année précédente, ces proportions étaient de 88,88 et 87,36 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

Au 1^{er} janvier 1905, le nombre des établissements d'éducation correctionnelle était de 24, savoir : 8 colonies publiques et 7 colonies privées affectées aux garçons ; un quartier correctionnel annexé à la prison de Fresnes, l'école de préservation de Doullens et 7 maisons privées affectés aux jeunes filles.

En mai 1905, l'ancienne maison centrale de Cadillac a été transformée en école de préservation pour les jeunes filles, ce qui porte à 25, le total des établissements qui ont fonctionné au cours de l'année ; en voici d'ailleurs le tableau :

(TABLEAU)

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DEPARTEMENTS
GARÇONS	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Aniane.....	Hérault.
Auberive.....	Haute-Marne.
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.
Les Douaires.....	Eure.
Eysses.....	Lot-et-Garonne.
Saint-Hilaire.....	Vienne.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.
MAISONS PRIVÉES	
Bar-sur-Aube.....	Aube.
La Couronne.....	Charente.
Mettray.....	Indre-et-Loire.
Sainte-Foy.....	Dordogne.
Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Société de patronage de la Seine.....	Seine.
Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Cadillac.....	Gironde.
Doullens.....	Somme.
Fresnes-lès-Rungis.....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Diaconesses.....	Seine.
Israélites.....	Seine.
Limoges.....	Haute-Vienne.
Montpellier.....	Hérault.
Rouen.....	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1905

(Tableau I.)

	GARÇONS		FILLES	
	établissements publics.	établissements privés.	établissements publics.	établissements privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1904...	2.178	475	218	253
Entrées en 1905.....	1.497	124	366	49
ENSEMBLE.....	3.375	599	584	302
Sorties en 1905.....	1.279	174	322	89
EFFECTIF au 31 décembre 1905...	2.096	425	262	213
	2.521		475	

La diminution de l'effectif des garçons est de 132 ; l'effectif des jeunes filles est sensiblement égal à celui de l'an dernier (475 contre 471 en 1904.)

La population moyenne, qui était de 2.753 garçons et 474 jeunes filles en 1904, descend, en 1905, à 2.563 pour les garçons, et reste à peu près égale à celle de l'an dernier pour les jeunes filles (476 au lieu de 474 en 1904.)

Les journées de présence s'élèvent à 935.091 pour les jeunes garçons et à 168.716 pour les jeunes filles, au total 1.103.807 contre 1.174.128 journées en 1904.

Au tableau I figurent (col. 5) 23 enfants (13 garçons et 10 filles) entrés dans différentes colonies en exécution de la loi du 28 juin 1904.

L'art. 2 de cette loi dispose, comme on l'a dit en 1904, « que, « lorsqu'un pupille de l'assistance publique, par des actes d'immo-
« ralité, de violence ou de cruauté, donne des sujets de méconten-
« tement très graves, le tribunal civil peut, sur le rapport de
« l'inspecteur des enfants assistés et sur la demande du préfet dans
« les départements, ou du directeur de l'assistance publique de
« Paris dans la Seine, décider, sans frais, qu'il sera confié à
« l'Administration pénitentiaire.

« L'Administration pénitentiaire le recevra dans un de ses établissements ou quartiers d'observation, et l'y maintiendra jusqu'à ce que les renseignements recueillis et le résultat de l'observation permettent de décider s'il doit être placé dans une colonie ou maison pénitentiaire ou dans une colonie correctionnelle.

Voici, pour la correction paternelle, la situation pendant l'année : 2 enfants seulement étaient entrés à Mettray, plus 1 qui s'y trouvait au 31 décembre 1904 ; tous les 3 étaient sortis avant la fin de l'année.

177 jeunes filles étaient entrées au quartier spécial de Fresnes, et 180 en étaient sorties pendant l'année, ce qui donne, avec les 26 qui étaient présentes à la fin de 1904, un total de 23 jeunes filles internées au quartier spécial de Fresnes au 31 décembre 1905, pour désobéissance à l'autorité paternelle.

En outre, 385 enfants étaient entrés pendant l'année, pour les mêmes motifs, dans les prisons départementales (351 garçons et 34 filles) (Tableau I et I^{bis} des maisons d'arrêt, colonnes 6), au lieu de 334 en 1904.

Le département de la Seine comptait, à lui seul, 253 garçons enfermés pendant l'année, par correction paternelle.

A la fin de l'année, 22 garçons, au lieu de 39 en 1904, étaient internés à la Petite-Roquette (tableau II des maisons de correction, colonne 31).

CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Les jeunes pupilles forment quatre catégories distinctes, dont le tableau ci-dessous présente les proportions respectives sur 100 enfants enfermés à la fin de l'année.

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain nombre d'années, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les enfants envoyés en correction en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.

3° Les condamnés pour 2 ans et moins, et plus de 2 ans, (art. 67 et 69 du même Code).

4° Les enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
		0/0	0/0		0/0	0/0
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	2.478	98,30	98,42	438	92,20	93,20
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	10	0,40	»	10	2,11	0,43
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	33	1,30	1,55	4	0,85	0,85
Enfermés par correction paternelle.....	»	»	0,03	23	4,84	5,52
TOTAUX.....	2.521	100,00	100,00	475	100,00	100,00

Le total des jeunes filles confiées à l'Administration, en vertu de la loi du 28 juin 1904, est plus élevé que celui de l'an dernier ; les autres proportions concernant les deux sexes sont très sensiblement les mêmes qu'en 1904.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1905 et 1904 pour les deux sexes (acquittés et condamnés).

Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an.	1	0,04	»	»	»	0,23
— 1 à 2 ans.....	15	0,60	0,46	26	5,80	5,47
— 2 à 4 —	279	11,20	11,64	120	26,78	21,66
— 4 à 6 —	1.103	44,34	40,92	168	37,50	36,90
— 6 à 8 —	626	25,16	27,96	91	20,31	28,90
— 8 à 10 —	339	13,60	14,28	29	6,48	5,47
— 10 à 12 —	97	3,94	3,97	4	0,90	1,37
— 12 à 14 —	18	0,72	0,77	»	»	»
Loi du 2 juin 1904...	10	0,40	»	10	2,23	»
TOTAUX.....	2.488	100,00	100,00	448	100,00	100,00

Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.).

	GARÇONS		FILLES	
	1905	1904	1905	1904
Pour moins de 1 an.....	»	3	»	»
— 1 an	2	»	»	»
— 1 à 2 ans.....	4	6	»	1
— 2 à 4 —	6	9	3	2
— 4 à 6 —	10	10	1	1
— 6 à 8 —	4	5	»	»
— 8 à 10 —	3	4	»	»
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— — 12 —	4	4	»	»
TOTAUX.....	33	41	4	4

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS, JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE

(Tableau III.)

Les crimes et délits qui ont motivé l'internement dans les divers établissements sont indiqués dans le tableau ci-dessous, ainsi que les proportions qu'ils donnent et que l'on peut comparer avec les chiffres correspondants de 1904 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
		0/0	0/0		0/0	0/0
Vol simple, escroquerie.....	1.865	73,98	73,10	222	46,74	42,68
Vagabondage.....	235	9,32	10,10	88	18,53	20,38
Autres crimes et délits.....	118	4,68	4,11	49	10,31	10,19
Meurtre, coups et blessures.....	88	3,49	3,80	7	1,48	2,34
Mendicité.....	49	1,94	2,27	18	3,79	4,24
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	55	2,18	2,30	39	8,21	9,55
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	51	2,02	2,40	6	1,26	2,55
Incendie.....	41	1,63	1,62	13	2,74	2,12
Assassinat, empoisonnement.....	9	0,36	0,30	»	»	»
Correction paternelle.....	»	»	»	23	4,84	5,50
Loi du 28 juin 1904.....	10	0,40	»	10	2,10	0,45
TOTAUX.....	2.521	100,00	100,00	475	100,00	100,00

Les proportions des crimes et délits ne varient pas sensiblement, chez les garçons, d'une année à l'autre ; toutefois les délits de vol simple et escroquerie, dont la proportion était, il y a vingt ans, de 65 p. 100 atteignent aujourd'hui 74 p. 100.

9 enfants, contre 8 l'an dernier, ont été punis pour des crimes d'assassinat et d'empoisonnement ; 6 d'entre eux étaient internés à la colonie d'Eysses, un autre a été enfermé à la colonie d'Auberive, et les deux autres à la colonie d'Aniane.

Quant aux jeunes filles, la proportion concernant le délit de vol et d'escroquerie, qui avait notablement baissé l'an dernier, tend à s'élever de nouveau.

Il y a 20 ans, cette proportion était de 38 p. 100, elle atteint cette année 46,74 p. 100.

Les cas de vagabondage chez les deux sexes diminuent légèrement; ils s'élèvent respectivement à 9,32 p. 100 pour les garçons et à 18,53 p. 100 pour les jeunes filles.

Ces chiffres permettent de constater que le délit de vagabondage a été plus fréquent chez les jeunes filles que chez les garçons.

Les jugements en cours d'exécution, au 31 décembre 1905, avaient été prononcés :

Pour les garçons :

Par les Tribunaux correctionnels.....	2.460	soit 98	p. 100
— Cours d'assises	51	— 2	—
— Tribunaux militaires ou maritimes.	»	— »	—

Pour les jeunes filles :

Par les Tribunaux correctionnels.....	439	soit 99.30	p. 100
— Cours d'assises	3	— 0,70	—
— Tribunaux militaires ou maritimes.	»	— »	—

DÉPARTEMENTS

OÙ LES JUGEMENTS ONT ÉTÉ PRONONCÉS

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont les suivants:

1° Pour les garçons :

Seine.....	447	contre 487	en 1904.
Nord.....	226	— 232	—
Bouches-du-Rhône.....	173	— 165	—
Seine-Inférieure.....	127	— 109	—
Finistère.....	112	— 119	—
Ille-et-Vilaine.....	113	— 105	—

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles :

Seine.....	132	contre 104	en 1904.
Eure.....	30	— 40	—
Seine-Inférieure.....	22	— 20	—
Nord.....	20	— 27	—

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau contient deux séries distinctes de renseignements. Il indique l'âge des jeunes pupilles :

1° Au 31 décembre 1905 ;

2° Au moment du délit ou de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des enfants au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1905 et 1904 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
<i>Age au moment du délit</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	14	0,55	0,57	5	1,05	0,42
De 8 à 10 ans.....	183	7,26	7,92	13	2,73	1,49
— 10 à 12 —	377	14,95	16,36	51	10,73	8,92
— 12 à 14 —	613	24,32	27,60	94	19,79	23,78
— 14 à 15 —	570	22,61	26,80	207	43,58	33,12
Plus de 15 ans	752	29,83	20,32	102	21,48	31,63
Condamnés à la relégation (Loi du 17 mai 1885.....)	12	0,48	0,43	3	0,64	0,64
TOTAUX.....	2.521	100,00	100,00	475	100,00	100,00

. Les proportions des garçons âgés de 8 à 12 ans ne varient pas sensiblement; la proportion des délinquants âgés de 12 à 14 ans diminue de 3 p. 100, et celle de 14 à 15 ans de plus de 4 p. 100; mais par contre la proportion des enfants âgés de plus de 15 ans augmente très sensiblement.

Quant au sexe féminin, jusqu'à l'âge de 12 ans les différences ne

sont pas très sensibles; de 12 à 14 ans et au-dessus de 15 ans, on constate une proportion de 4 et 10 p. 100 en moins; la proportion est plus forte pour les filles de 14 à 15 ans; elle s'élève à plus de 10 p. 100 au regard des chiffres de l'an dernier.

15 mineurs de 16 ans (dont 3 jeunes filles) comme l'an dernier, avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8).

Les 12 garçons étaient internés à la colonie d'Eysses et les 3 jeunes filles à celle de Doullens, établissements désignés spécialement pour recevoir les pupilles appartenant à cette catégorie.

ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Ce tableau enregistre 2.287 naissances légitimes sur l'effectif des garçons présents à la fin de l'année, et 234 naissances hors mariage, soit une proportion de 90 et 10 p. 100, contre 91 et 9 p. 100, en 1904.

Pour les jeunes filles, on constate que, sur l'effectif total, 390 étaient légitimes et 85 enfants naturelles, soit une proportion de 82 et 18 p. 100, comme en 1904.

Au point de vue de la situation des familles, les pupilles se classaient ainsi:

	GARÇONS	0/0	FILLES	0/0
Propriétaires ou rentiers.	10	0,40	»	»
Exerçant des professions libérales	21	0,83	»	»
— — agricoles.....	664	26,34	26	5,47
— — industrielles.	708	28,10	76	16,00
— — diverses	875	34,71	257	54,10
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution.....	107	4,25	80	16,85
Inconnus ou disparus.....	136	5,37	36	7,58
TOTAUX.....	2.521	100,00	475	100,00

Dans les renseignements divers donnés par le tableau VI (col. 13 à 16), on constate que 468 garçons et 168 jeunes filles étaient issus de parents ayant encouru une ou plusieurs condamnations.

896 garçons et 178 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

112 garçons et 55 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère.

76 garçons et 10 jeunes filles avaient été élevés par des hospices.

RELIGION

(Tableau VII.)

Au point de vue de la religion, les enfants se répartissaient comme suit :

	GARÇONS	FILLES
Catholiques.....	2.479	471
Protestants.....	34	3
Israélites.....	5	1
Mahométans.....	2	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents..	1	»

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

Le nombre des enfants envoyés antérieurement en correction une ou plusieurs fois s'élevait à 756 pour le sexe masculin, et à 58 pour le sexe féminin, soit 30 p. 100 et 12,20 p. 100 du total. Le tableau ci-dessous donne les proportions détaillées, comparées à celles de 1904 :

	GARÇONS		FILLES	
	1905	1904	1905	1904
<i>Envoyés en correction :</i>				
Une fois.....	18,05	13,64	6,09	11,04
Deux —	7,14	5,12	1,27	3,19
Trois —	2,58	1,97	1,05	4,24
Quatre —	1,15	0,83	1,05	1,69
Cinq fois et plus.....	1,08	0,75	2,74	3,19
TOTAUX.....	30,00	22,31	12,20	23,35

Les garçons pourvus d'antécédents judiciaires sont plus nombreux cette année que l'année précédente, mais la proportion des jeunes filles récidivistes a très sensiblement diminué en 1905.

PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

A leur entrée dans les colonies, 1.458 garçons et 279 filles n'avaient pas de profession; les autres exerçaient les professions suivantes :

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles	472	53
— agricoles	381	45
— diverses	210	98
Soit p. 100 :		
	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Professions industrielles	18,76	11,15
— agricoles	15,11	9,48
— diverses	8,33	20,63
Sans profession.....	57,80	58,74
TOTAUX ÉGAUX..	100,00	100,00

En 1905, la proportion des garçons exerçant une profession à leur entrée était sensiblement plus élevée que celle de l'an dernier (42,20 p. 100 au lieu de 36,72 en 1904).

Même remarque pour les jeunes filles (41,26 p. 100 en 1905, contre 29,50 en 1904).

Au moment de l'internement, l'instruction de ces enfants était la suivante :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés	797	162
Sachant lire	236	55
— lire et écrire.....	726	161
— lire, écrire et calculer	614	76
Possédant l'instruction primaire	147	21
— une instruction supérieure.....	1	»

Soit p. 100 :

	GARÇONS	FILLES
	0/0	0/0
Illettrés	31,61	34,11
Sachant lire.....	9,36	41,58
— lire et écrire.....	28,80	33,89
— lire, écrire et calculer.....	24,31	16,00
Possédant l'instruction primaire.....	5,87	4,42
— une instruction supérieure.. ..	0,05	»
TOTAUX	100,00	100,00

La proportion des garçons illettrés est restée à peu près égale à celle de l'an dernier (31,61 contre 31,89) ; pour les jeunes filles, elle a diminué de plus de 12 p. 100 (34,11 contre 46,90 en 1904).

On ne compte qu'un garçon ayant reçu une instruction supérieure à l'enseignement primaire avant son entrée en détention.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Tous les enfants, entrés ou sortis pendant l'année, fréquentaient l'école; en rapprochant les renseignements que donne le tableau IX de ceux fournis par le tableau ci-dessous, on peut se rendre compte des progrès accomplis par les pupilles depuis qu'ils ont été mis sous la tutelle de l'Administration.

Ce tableau présente leur degré d'instruction à deux époques, au jour de leur internement (tabl. 9) et au 31 décembre 1905.

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	31,61	4,28	34,11	2,33
Sachant lire	9,36	7,93	41,58	5,33
— lire et écrire.....	28,80	16,82	33,89	16,84
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	30,23	70,97	20,42	75,50
TOTAUX.....	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux enfants présents dans les colonies à la fin de l'année.

La deuxième partie du tableau n° X (col. 22 à 37) donne les résultats de l'enseignement scolaire, pendant le cours de l'année comme l'indique le tableau suivant :

		GARÇONS	FILLES
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	136	14
	Ayant appris à lire.....	101	5
	— à lire et à écrire.....	65	17
	— à lire, écrire et calculer.....	59	4
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	23	1
	Ayant fait des progrès.....	208	31
	Ayant appris à écrire.....	139	22
	— à écrire et à calculer.....	63	10
Sachant lire et écrire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	41	3
	Ayant fait des progrès.....	359	143
	Ayant appris à calculer.....	271	146
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	73	45
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès..	33	5
	Ayant fait des progrès.....	1.957	304
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	446	126
TOTAUX ÉGAUX.....		3.974	876

Il ressort de ce résumé que 94 p. 100 des élèves avaient profité des leçons de l'instituteur, comme l'an dernier.

Quant aux jeunes filles, le niveau de l'instruction s'est élevé assez sensiblement ces dernières années ; la proportion qui était de 98 p. 100 en 1904, se maintient cette année à 97 contre 95 en 1903.

Le tableau relatif à l'enseignement indique, en outre, que des cours spéciaux de dessin avaient été suivis dans certains établissements par 828 garçons et 4 jeune filles ; des cours de musique par 444 garçons.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 25.147. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 6.734 mises en lecture, soit un total de 31.881 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 15.877 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitentiaires.

Enfin, 162 élèves ayant fréquenté l'école, contre 140 en 1904, avaient obtenu, en 1905, le certificat d'études primaires.

Ce chiffre se décompose, par établissement, ainsi qu'il suit :

<i>Établissements publics.</i>	Aniane.....	14
	Auberive.....	4
	Belle-Ile.....	33
	Eysses.....	19
	Saint-Hilaire.....	19
	Saint-Maurice.....	14
<i>Établissements privés.</i>	Val-d'Yèvre.....	30
	Mettray.....	10
	Sainte-Foy.....	2
	Saint-Joseph.....	6
	Rouen.....	11
TOTAL ÉGAL.....		162

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Il a été accordé, pendant l'année, 77.431 récompenses aux garçons, et 5.386 aux jeunes filles; elles se décomposent ainsi :

	GARÇONS	FILLES
Grâces.....	112	»
Mises en liberté provisoire.....	510	27
Livrets de Caisse d'épargne.....	1.108	121
Livres et instruments d'honneur.....	40	28
Récompenses pécuniaires.....	59.833	2.178
— honorifiques.....	5.069	964
— diverses.....	10.759	2.068
TOTAUX ÉGAUX.....	77.431	5.386

Le chiffre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé à 31.616 chez les garçons, et à 1.705 chez les jeunes filles, contre 35.456 et 1.346 en 1904.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins.....	799	42
Immoralité.....	320	213
Voies de fait.....	1.303	34
Paresse.....	4.016	218
Insubordination.....	2.585	549
Divers.....	22.593	649
TOTAUX.....	31.616	1.705
TOTAL ÉGAL.....	33.321	

Soit p. 100 sur les cinq principaux cas :

	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Larcins.....	8,85	3,98
Immoralité.....	3,55	20,18
Voies de fait.....	14,44	3,20
Paresse.....	44,51	20,64
Insubordination.....	28,65	52,00
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Il y a toujours une différence notable entre les cas d'immoralité reprochés aux garçons et ceux relevés à l'encontre des jeunes filles (3,55 p. 100 contre 20,18 p. 100).

Inversement, on constate plus d'ardeur et de bonne volonté au travail chez le sexe féminin que chez le sexe masculin, 4.016 cas de paresse soit 44 p. 100 ayant été relevés envers les garçons, contre 218 soit 20 p. 100 envers les jeunes filles.

Parmi les punitions les plus graves infligées en vue de réprimer l'ensemble des infractions commises, on relève : 3.245 punitions de cellule ou de cachot, 2.608 pour les garçons, 637 pour les jeunes filles.

Naturellement, les infractions pour les voies de fait sont plus nombreuses chez les garçons que chez les filles (14,44 p. 100 contre 3,20).

Le tableau suivant résume les évasions ou tentatives d'évasions qui se sont produites dans le courant de l'année :

ÉVASIONS			
		CONSOMMÉS	
	TENTÉES	Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1905.
Garçons... {	Colonies publiques.....	113	20
	— privées.....	19	20
Filles..... {	Colonies publiques.....	1	»
	— privées.....	3	»
		<u>193</u>	<u>40</u>
TOTAUX.....	136	233	

Les établissements où il a été constaté le plus grand nombre d'évasions sont :

1° Les Douaires, avec un chiffre de.....	61
2° Saint-Maurice — —	45
3° Mettray — —	28
4° Auberive — —	27
5° Le Val-d'Yèvre — —	17

Le nombre de jeunes pupilles qui ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 136 (128 garçons et 8 jeunes filles) contre 114 en 1904.

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 24 délits de vols simples, voies de fait, coups et blessures et abus de confiance commis par les jeunes pupilles (garçons), pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement.

Aucun délit n'a été relevé à l'encontre des jeunes filles, pendant la détention ou après l'évasion.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

1.090 cas de maladie et 17 décès ont été constatés pendant l'année, dans l'ensemble de la population des colonies.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	1905		1904	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	43	5	36	6
Scrofules.....	28	»	21	»
Fièvre typhoïde.....	2	1	3	»
Scorbut	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	271	2	279	1
— diverses.....	679	6	908	4
TOTAUX.....	1.023	14	1.247	11
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	6	1	5	»
Scrofules.....	10	»	11	»
Fièvre typhoïde.....	»	»	»	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	7	»	3	»
— diverses.....	44	2	33	2
TOTAUX.....	67	3	52	2

14 décès, au lieu de 11 l'an dernier, se sont produits parmi les garçons, quoique le total des maladies enregistrées soit moins élevé qu'en 1904.

3 décès au lieu de 2 ont été enregistrés parmi les jeunes filles, et le nombre des maladies s'élevait à 67 contre 52 l'an dernier.

La proportion des décès dus à la phtisie pulmonaire atteint cette année le chiffre de 43 p. 100 du total des décédés; l'an dernier, cette proportion était de 46 p. 100, en 1903 de 66 p. 100; un décès s'est produit parmi les jeunes filles sur 6 cas de phtisie pulmonaire constatés pendant l'année.

La fièvre typhoïde a causé un décès sur deux cas enregistrés parmi les garçons.

Il n'a pas été signalé d'épidémie dans l'ensemble des établissements destinés aux jeunes pupilles des deux sexes.

1 garçon et 1 jeune fille ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année. Cette dernière avait éprouvé antérieurement des troubles mentaux.

Aucun suicide, ni mort accidentelle n'a été enregistré pendant l'année.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,54p. 100 pour les garçons, à 0,63 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale de 0,56 p. 100 pour les deux sexes. La moyenne générale de l'an dernier s'élevait à 0,41 p. 100.

Les journées d'infirmierie ont atteint le chiffre de 14.098 (12.240 pour les garçons et 1.858 pour les jeunes filles).

47 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1905 (36 garçons et 11 filles); 5 garçons et 3 jeunes filles y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 2.341 (1.604 pour les garçons et 737 pour les jeunes filles).

Comme on le voit, l'état sanitaire n'a rien eu d'inquiétant en 1905, malgré la légère augmentation de la proportion des décès de cette année sur la précédente.

TRAVAIL DES JEUNES PUPILLES

(Tableaux XIII et XIV.)

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV : il n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque établissement.

GARÇONS		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1905.
Services économiques.....	84.189	276
Travaux agricoles.....	325.173	1.066
— industriels.....	258.713	848
TOTAUX.....	668.075	2.190

FILLES		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉS au 31 déc. 1905.
Services économiques.....	28.348	93
Travaux agricoles.....	19.843	65
— industriels.....	78.465	257
TOTAUX.....	126.656	415

Soit, sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	13,00	20,00
Agriculture	47,70	17,00
Industrie.....	39,30	63,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	12,60	22,40
Agriculture	48,67	16,00
Industrie.....	38,73	61,60
TOTAUX.....	100,00	100,00

Enfin la proportion des journées de travail par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élevait à 71 p. 100 environ pour les garçons et à 75 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1905, 339 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles.
Malades.....	48	5
En punition.....	101	10
Pour diverses causes (à l'école ou au repos.).....	171	4
TOTAL.....	339	

LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Dans ces tableaux ne figurent pas les pupilles internés par voie de correction paternelle.

En 1905, on comptait 1.172 libérés pendant l'année, savoir :
423 garçons et 100 jeunes filles sortis par expiration de la peine.
622 garçons et 27 jeunes filles grâciés ou mis en liberté provisoire.
179 garçons et 7 jeunes filles libérés pendant l'année étaient récidivistes; soit 17 et 7 p. 100 du total.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés se classaient ainsi:

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	663	36
— — industriel.....	319	54
Exerçaient une autre profession.....	55	31
N'avaient pas de profession.....	8	6
TOTAL ÉGAL.....	1.172	

Sur ce chiffre, 16 garçons et 11 jeunes filles étaient, à leur sortie de la colonie, hors d'état de vivre de leur travail, pour les raisons suivantes:

	Garçons.	Filles.
Infirmités ou mauvaise santé.....	9	5
Défaut d'instruction professionnelle	5	5
Défaut d'intelligence.....	2	1
TOTAUX.....	16	11

Au point de vue de leur destination, les 1.172 libérés se répartissaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	»	7
Rentrés dans leurs familles	408	80
Confiés à des sociétés de patronage.....	14	24
Engagés militaires.....	101	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	522	16
TOTAL ÉGAL.....	1.172	

Ces enfants avaient touché, à leur sortie de l'établissement, comme secours de route, une somme de 5.931 fr. 49, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 56.757 fr. 67.

Le tableau suivant indique quel était l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération : (Tableau XVI.)

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.....	Ayant appris à lire.....	19	»
	— — à lire et à écrire.	63	18
	— — à lire, écrire et à calculer.....	205	28
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	29	10
	Demeurés illettrés.....	12	1
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant appris à écrire.....	19	2
	— — à écrire et à calculer.....	116	7
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	23	1
	N'ayant pas fait de progrès...	3	3
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à calculer.....	237	22
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	86	15
	N'ayant pas fait de progrès...	10	»
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	145	17
	N'ayant pas fait de progrès...	26	»
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	Ayant fait des progrès.....	52	3
	N'ayant pas fait de progrès...	»	»
TOTAUX.....	1.045	127	

Il ressort de ces chiffres que les jeunes garçons et les jeunes filles avaient profité de l'enseignement scolaire dans la proportion de 97 p. 100.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1905, à 51, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 22° La maison d'arrêt de justice et de correction de Foix ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet;
- 28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon;
- 29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban;
- 31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis;
- 32° La maison de justice de Paris (Conciergerie);
- 33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy;
- 34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec;
- 35° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen;
- 36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier;
- 38° La maison d'arrêt et de correction de Reims;
- 39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne;
- 40° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Melun;
- 41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay;
- 42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François;
- 43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire;
- 44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy;
- 45° La maison d'arrêt et de correction de Poitiers;
- 46° La maison d'arrêt et de correction de Rennes;
- 47° La maison d'arrêt et de correction de Dinan;
- 48° La maison d'arrêt et de correction de Nyons;
- 49° La maison d'arrêt et de correction de Caen;
- 50° La maison d'arrêt et de correction de Meaux;
- 51° La maison d'arrêt et de correction de Coulommiers.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend 8 tableaux, relatifs :

- Tableaux I, au mouvement général de la population;
- II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1905;
- III, à l'état sanitaire;
- IV, aux cas d'aliénation mentale;
- V, à l'état disciplinaire;
- VI, aux résultats de l'enseignement;
- VII, aux industries exercées, au produit du travail;
- VIII, à la répartition du produit du travail.

Voici un résumé succinct de chacun de ces tableaux :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1905

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1904.....	13.692	1.954	15.646
Entrées en 1905.....	186.189	112.013	298.202
ENSEMBLE.....	199.881	113.967	313.848
Sorties en 1905.....	186.379	112.065	298.444
RESTE au 31 décembre 1905....	13.502	1.902	15.404

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 4.758.924 pour les hommes, et de 763.972 pour les femmes, et correspondent à un effectif moyen de 13.038 hommes et de 2.093 femmes, soit 15.131 individus, total un peu supérieur à celui de l'an dernier qui s'élevait à 14.588.

Les prisons de la Seine contenaient à elles seules, à la fin de l'année, 2.866 hommes et 688 femmes, contre 2.805 hommes et 635 femmes en 1904, et l'effectif moyen s'élevait à 2.759 hommes et 733 femmes, soit 21 p. 100 et 35 p. 100 de la population moyenne totale, contre 21 et 33 p. 100 l'an dernier.

127 hommes et 21 femmes avaient obtenu leur grâce en 1905.

586 hommes et 102 femmes avaient bénéficié de la libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885.)

Sur ce nombre, deux hommes seulement avaient été repris et incarcérés de nouveau, après révocation de la mesure gracieuse qui leur avait été accordée.

En 1905, 5 individus ont subi la peine capitale. Les exécutions ont eu lieu à Orléans, Nancy, Belfort, Dunkerque (2).

L'effectif maximum de l'ensemble des prisons départementales, s'est élevé à 19.075 hommes et à 3.857 femmes (Tableau II. Col. 44 et 45).

SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Sous le rapport du caractère légal de la détention à la fin de l'année, la population se divisait ainsi qu'il suit :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.185	183	1.368	3.974	381	4.355	5.159	564	5.723
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	173	»	173	249	20	269	422	20	442
A l'emprisonnement de simple police.....	1	»	1	12	74	86	13	74	87
A l'emprisonnement correctionnel.....									
Pour un mois et au-dessous.....	177	33	210	909	132	1.041	1.086	165	1.251
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	94	14	108	839	119	958	933	133	1.066
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	166	22	188	798	93	891	964	115	1.079
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	564	49	613	2.174	227	2.401	2.738	276	3.014
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	5	»	5	41	3	44	46	3	49
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	361	20	381	204	43	247	565	63	628
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	»	»	108	1	109	108	1	109
Pour dettes envers l'État.....	9	1	10	952	94	1.046	961	95	1.056
Pour dettes envers les particuliers.....	3	1	4	11	»	11	14	1	15
Par mesure administrative.....	44	340	384	111	7	118	155	347	502
Passagers civils.....	31	6	37	82	4	86	113	10	123
— militaires et marins.....	»	»	»	53	»	53	53	»	53
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	22	»	22	12	6	18	34	6	40
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	21	19	40	90	6	96	111	25	136
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	6	1	7	6	1	7
Jugés attendant leur transfèrement.	10	»	10	11	3	14	21	3	24
TOTAUX.....	2.866	688	3.554	10.636	1.214	11.850	13.502	1.902	15.404

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissaient ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1905	1904	NOMBRE	1905	1904
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.086	19,00	19,10	165	24,00	21,97
— plus d'un mois jusqu'à deux.....	933	16,30	16,18	133	19,30	14,11
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	964	17,00	16,66	115	16,70	16,11
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	2.738	47,70	48,06	276	40,00	47,81
TOTAUX.....	5.721	100,00	100,00	689	100,00	100,00

Ce tableau indique des différences peu sensibles dans la situation légale des hommes d'une année à l'autre.

Quant à celle des femmes, on relève d'une part une augmentation de 4 p. 100 sur les peines de 1 mois à 2 mois de prison ; mais on constate d'autre part une diminution de près de 8 p. 100 sur les peines de 3 mois à 1 an d'emprisonnement.

Enfin 565 hommes (contre 558 en 1904) et 63 femmes (contre 59 en 1904) soit au total 628 détenus, quoique condamnés à plus d'un an, avaient été autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans des maisons de correction cellulaire.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

On a enregistré 204 décès en 1905 contre 193 en 1904.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons.....	131	25
Suicides.....	13	1
A l'hôpital.....	29	5
TOTAL ÉGAL.....	204	

Dans le département de la Seine, on avait constaté 57 décès (39 hommes et 18 femmes), plus 3 hommes qui s'étaient suicidés.

13 hommes et 1 femme se sont volontairement donné la mort pendant l'année, contre 12 hommes en 1904.

6.782 cas de maladie, dont 4.543 pour la Seine, avaient motivé l'entrée des détenus hommes et femmes à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divisait en 3.944 maladies aiguës et 2.838 chroniques.

2.746 hommes et 1.198 femmes souffraient d'affections aiguës.

1.261 hommes et 1.577 femmes souffraient d'affections chroniques.

Ces maladies avaient occasionné 140.801 journées d'infirmerie (53.592 pour les hommes et 87.209 pour les femmes) et 9.559 journées d'hôpital (7.037 pour les hommes et 2.522 pour les femmes), soit ensemble 150.360 journées contre 149.864 en 1904.

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 101.860 journées d'infirmerie (dont 79.875 pour les femmes), chiffre élevé, mais qui est dû, comme cela a été déjà dit plusieurs fois, au nombre toujours croissant de filles publiques atteintes de maladies vénériennes, détenues administrativement à la prison de Saint-Lazare, qui sont soignées à l'infirmerie de cet établissement.

Le rapport des décès avec la population moyenne, qui était de 1,20 p. 100 pour les hommes et 1,52 p. 100 pour les femmes en 1904, s'est élevé cette année à 1,33 et 1,55.

Celui des décès avec le nombre des malades traités, qui était de 3,80 p. 100 pour les hommes et 1,10 p. 100 pour les femmes, a atteint 4,30 p. 100 pour les hommes et 1,12 p. 100 pour les femmes.

Le tableau IV concerne spécialement les détenus atteints d'épilepsie et d'aliénation mentale.

322 hommes et 88 femmes, contre 286 hommes et 82 femmes, en 1904, ont été atteints d'aliénation mentale.

On a constaté en outre 183 cas d'épilepsie pour les deux sexes, au lieu de 208 en 1904.

Dans les prisons de la Seine, on avait relevé 19 cas de folie parmi les hommes et 49 parmi les femmes, au lieu de 14 et 41 l'an dernier, soit 17 p. 100 sur l'ensemble.

Deux hommes et 24 femmes avaient eu des crises d'épilepsie, contre 5 et 24 en 1904.

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

34.423 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 35.543 l'an dernier.

Dans ce total on relève :

	HOMMES	FEMMES
Actes de violence.....	1.380	81
— d'immoralité.....	489	57
Refus de travail.....	909	47
Infractions diverses.....	30.590	1.200
TOTAUX.....	33.068	1.355

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont :

	Hommes.	Femmes:
Allier.....	53	»
Bouches-du-Rhône.....	96	13
Gard.....	52	2
Garonne (Haute).....	48	4
Gironde.....	69	2
Hérault.....	62	2
Loire-Inférieure.....	47	»
Nord.....	119	3
Rhône.....	60	»
Seine-Inférieure.....	67	7
Var.....	53	»

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans les départements suivants :

	Hommes	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	38	»
Gard.....	38	»
Seine.....	33	51
Nord.....	10	»

Ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Punitions infligées :</i>				
Cellule.....	7.663	23,18	532	39,26
Pain sec.....	15.941	48,21	559	41,25
Autres privations alimentaires	3.804	11,50	86	6,35
Punitions diverses.....	5.660	17,11	178	13,14
TOTAUX.....	33.068	100,00	1.355	100,00

Les diverses punitions infligées aux hommes étaient sensiblement égales à celles de 1904. Toutefois, celles prononcées contre les femmes dépassaient de 4 p. 100 les proportions de l'an dernier quant aux punitions de cellule.

84 hommes étaient punis de cellule au 31 décembre 1905, contre 89 hommes et 3 femmes en 1904. Le nombre des individus punis s'est élevé à 19.680, dont 958 femmes.

Ont encouru :

	Hommes.	Femmes.
Une punition.....	12.201	719
Deux punitions.....	4.016	153
Trois punitions et plus.....	2.505	86
TOTAUX.....	18.722	958
TOTAL ÉGAL.....	19.680	

22 hommes, au lieu de 26 en 1904, se sont évadés ; au 31 décembre 1905, 14 hommes avaient été repris. Enfin 46 hommes et 1 femme avaient tenté, sans succès, de s'évader pendant l'année.

Les tribunaux ont prononcé 22 condamnations à l'emprisonnement, contre 38 l'an dernier, pour différents crimes et délits commis pendant la détention ; trois de ces condamnations étaient afflictives et infamantes. Les peines infligées étaient motivées par les faits suivants :

Violences et voies de fait envers le personnel de surveillance et divers détenus, évasion et tentative d'évasion.

ENSEIGNEMENT

(Tableau VI.)

Le mouvement général des écoles pendant l'année 1905 est résumé dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1904	982	83
Admis pendant l'année	5.685	749
ENSEMBLE	6.667	832
Sortis pendant l'année	5.755	744
EFFECTIF au 31 décembre 1905	912	88
TOTAL GÉNÉRAL	1.000	

A leur entrée à l'école, les 6.667 hommes et les 832 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés	1.650	151
Sachant lire	2.202	301
— lire et écrire	1.822	276
Possédant une instruction plus développée...	993	104
TOTAUX	6.667	832
TOTAL ÉGAL	7.499	

L'enseignement a donné les résultats suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	Ayant appris à lire	333	49	1.801
	— à lire et à écrire	409	36	
	Ayant fait des progrès	615	36	
	N'ayant pas fait de progrès	243	30	
Sachant lire	Ayant appris à écrire	547	84	2.503
	— à écrire et à calculer	919	117	
	Ayant fait des progrès	538	64	
	N'ayant pas fait de progrès	198	36	
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès	1.585	218	2.098
	N'ayant pas fait de progrès	237	58	
Possédant une instruction plus développée	Ayant fait des progrès	860	95	1.097
	N'ayant pas fait de progrès	133	9	
TOTAUX	6.667	832	7.499	
ENSEMBLE	7.499			

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés	0/0	0/0	100,00	
	Ayant profité de l'enseignement	85,25		80,00
	N'ayant pas fait de progrès	14,75		20,00
Sachant lire	Ayant profité de l'enseignement	91,00	89,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	9,00	11,00	
Sachant lire et écrire	Ayant profité de l'enseignement	87,00	79,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	13,00	21,00	
Possédant une instruction plus développée	Ayant profité de l'enseignement	87,00	81,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	13,00	19,00	
ENSEMBLE	Ayant profité de l'enseignement	88,00	84,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès	12,00	16,00	

TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

La chaussonnerie est une de celles qui donnent le produit le plus élevé, 229.964 francs.

Viennent ensuite les agrafes, aiguilles, épingles, etc., avec un produit de 109.463 francs 22.

La couture, lingerie, etc., 99.615 francs 53

Les papiers (découpage, pliage, etc...), 128.969 francs 19.

Le cordage, bobinage, etc., 73.875 francs.

Le cartonnage, boîtes en carton, etc., 50.423 francs 66.

La broserie, plumeaux, etc., 78.842 francs 14.

La serrurerie, quincaillerie, etc., 88.040 francs 03.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le nombre des journées de travail s'élève à 2.628.496 pour les hommes et à 363.992 pour les femmes, au total 2.992.488.

Le département de la Seine compte à lui seul 666.185 journées de travail pour le sexe masculin, et 124.689 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1905, à 9.812 (8.617 hommes et 1.195 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 2.184 hommes et 209 femmes, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1905			1904		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	79,17	55,80	74,25	77,40	51,00	72,00
Autres départements.....	62,60	58,00	62,00	61,00	59,00	60,83
PROPORTION GÉNÉRALE...	66,10	57,10	65,00	64,45	56,18	63,26

Le total des occupés dans les prisons départementales, au 31 décembre 1905, s'élevait à 10.671 (9.445 hommes et 1.226 femmes.)

Les prisons de la Seine comptaient à la même époque 2.618 travailleurs (2.199 hommes et 419 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1905			1904		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	76,70	61,00	73,70	77,72	64,41	75,26
Autres départements.....	68,10	67,30	68,04	66,61	63,07	66,23
PROPORTION GÉNÉRALE..	69,95	64,45	69,27	68,88	63,51	68,22

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.693.554 fr. 54, et a été attribué, savoir :

	fr.	c.
Au Trésor.....	48.604	21
A la Régie.....	222.970	66
Aux entrepreneurs.....	511.015	77
Aux détenus du sexe masculin	806.840	49
— — — — — féminin	104.123	41
TOTAL ÉGAL.....	1.693.554	54

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail	0 58	0 48	0 57
— de détention.....	0 32	0 23	0 31

Pour le département de la Seine en particulier, on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 67	0 50	0 65
— de détention.....	0 45	0 24	0 40

Les départements ayant donné les moyennes les plus élevées pour les hommes, sont les suivantes : Ardennes 0.88, Indre 0.75, Jura 0.69, Marne 0.91, Meurthe-et-Moselle 0.77, Meuse 0.73, Nord 0.65, Haut-Rhin 0.66, Haute-Saône 0.69, Seine 0.67, Seine-Inf^{re} 0.69, Somme 0.69, Vosges 0.70. Pour les femmes, Ardèche 0.55, Ardennes 0.55, Aube 0.61, Indre-et-Loire 0.57, Haute-Marne 0.60, Meurthe-et-Moselle 0.60, Meuse 0.59, Nord 0.78, Seine-Inférieure 0.66, Seine-et-Marne 0.60.

Enfin, on avait accordé aux détenus, pendant l'année, des gratifications s'élevant à un total de 29.840 fr. 55.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

Il existait, au 31 décembre 1905, 3.294 chambres et dépôts de sûreté (3.240 chambres et 54 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population pendant l'année :

	Hommes et Femmes
EFFECTIF au 31 décembre 1904.....	50
Entrées pendant l'année 1905.....	63.958
ENSEMBLE.....	64.008
Sorties.....	63.954
EFFECTIF au 31 décembre 1905.....	54

Ce mouvement correspond à un total de 66.783 journées de détention, ainsi réparti :

Hommes.....	57.863
Femmes.....	4.625
Militaires et marins.....	4.295
TOTAL EGAL.....	66.783

4 individus s'étaient enfuis pendant l'année des chambres et dépôts de sûreté ; sur ce nombre, un seul n'avait pas été repris avant la fin de l'année.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

	1905			1904		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	63	3	66	96	2	98
Entrées pendant l'année	619	295	914	453	367	820
ENSEMBLE (population incarcérée).....	682	298	980	549	369	918
Sorties pendant l'année	601	298	899	486	366	852
EFFECTIF au 31 décembre...	81	»	81	63	3	66

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 79.594, soit un effectif journalier moyen de 218 individus contre 176 en 1904.

Embarquement.

Sur 872 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 16 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, dont trois de façon définitive.

Des individus embarqués :

	1905			1904		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane.	569	287	856	451	355	806
TOTAUX.....	569	287	856	451	355	806

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1905

(Tableaux II à XII).

Aucun relégable ne se trouvait au dépôt au 31 décembre 1905. Nous ne nous occuperons, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 81 condamnés aux travaux forcés présents à cette date.

La presque totalité, 73, avaient été condamnés par les Cours d'assises. 53 avaient été frappés de peines variant de 5 à 10 ans, 16 étaient condamnés à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

le vol qualifié.....	38
le meurtre.....	12
le meurtre connexe à un autre crime ou délit.....	12
l'incendie.....	7

19 seulement des individus présents au 31 décembre avaient été condamnés dans le département de la Seine.

9 condamnés étaient de nationalité étrangère.

Sous le rapport de l'âge :

	0/0
74 avaient de 16 à 40 ans.....	soit 91,36
7 avaient de 40 à 60 ans.....	— 8,64

Au point de vue de l'état civil, on comptait 69 veufs et célibataires, aucun avec enfant; et 12 mariés dont 8 avec enfants.

La presque totalité, 73, étaient de religion catholique.

Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers	»
Professions libérales.....	1
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique.....	4
Commerçants, fabricants	1
Professions alimentaires	»
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	2
Industries du bâtiment et du mobilier.....	21
Professions agricoles, journaliers.....	30
Professions nomades	5
Militaires et marins.....	8
Vagabonds et mendiants	3
A la charge de leur famille, sans métier ni profession.....	6
TOTAL.....	81

53 condamnés aux travaux forcés, soit 65,43 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 10 avaient encouru la relégation; 18 étaient des récidivistes légaux; 23 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale. 4 condamnés, dont 2 ayant d'autres antécédents judiciaires, avaient passé par une maison de correction.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 81 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit :

Touchaient 1 dixième	10 condamnés.
— 2 —	16 —
— 3 —	55 —
— 7 —	» —

donc, la plupart des condamnés, soit 67,90 p. 100, touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 6 illettrés, 64 sachant lire et écrire, et 10 sachant lire, écrire et calculer; 1 détenu possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1905

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1905 s'est élevé à 980, dont 682 condamnés aux travaux forcés et 298 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 26 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

1 remise entière du restant de la peine.

18 commutations de peine, dont 16 en réclusion et 2 en emprisonnement.

7 réductions de peine, (de cinq ans et plus.)

Aucun relégable n'a bénéficié de mesures gracieuses.

Aucun condamné n'a commis de crime ou délit au cours de sa détention.

259 détenus, tous travaux forcés, ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 1.050 infractions aux règlements.

De ces infractions, 84 ont consisté en voies de fait envers les codétenus, et une envers les agents de surveillance.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1905.....	8
Entrées en 1905.....	162
ENSEMBLE.....	170
Sorties	165
RESTE au 31 décembre 1905.....	5

Sur 165 sorties, 162, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison; 2 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 2.300.

Sur 162 entrées à l'infirmerie, 62, soit 38,27 pour 100, ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 27, soit 43,55 p. 100, par la phtisie pulmonaire.

Sur les 2 décès, 1 a été causé par la phtisie pulmonaire, l'autre par une affection des voies respiratoires.

Au cours de l'année, il a été constaté un cas d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants :

Sur une population moyenne de 218 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 169, soit 77 p. 100 détenus occupés.

Par rapport à la population au 31 décembre (81), la proportion des occupés à cette date a été de :

73 occupés sur 81 présents, soit 90 p. 100.

Relativement au total des journées de détention (79.594) les 51.646 journées de travail en représentent 65 p. 100.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 15.796 fr. 30, dont :

	fr.	c.
En produit net	17.825	55
En gratifications	77.	51

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 3466 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2249 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr.	c.
Pécule disponible des détenus.....	4.812	09
Partie concédée aux entrepreneurs.....	13.090	97

Au 31 décembre 1905, le pécule des détenus présents s'élevait à 815 fr. 49.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 19.188 fr. 02, dont 19.167 fr. 82 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun	51.646
— de chômage faute de travail	»
— de repos	22.350
— de maladie.....	2.300
— de cellule.....	3.298
TOTAL	79.594

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1905
SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 81 détenus présents au 31 décembre 1905 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs.....	73 soit 90,12 p. 100
Au repos.....	»
A l'infirmerie.....	5
En cellule (sans travail).....	3
TOTAL	81